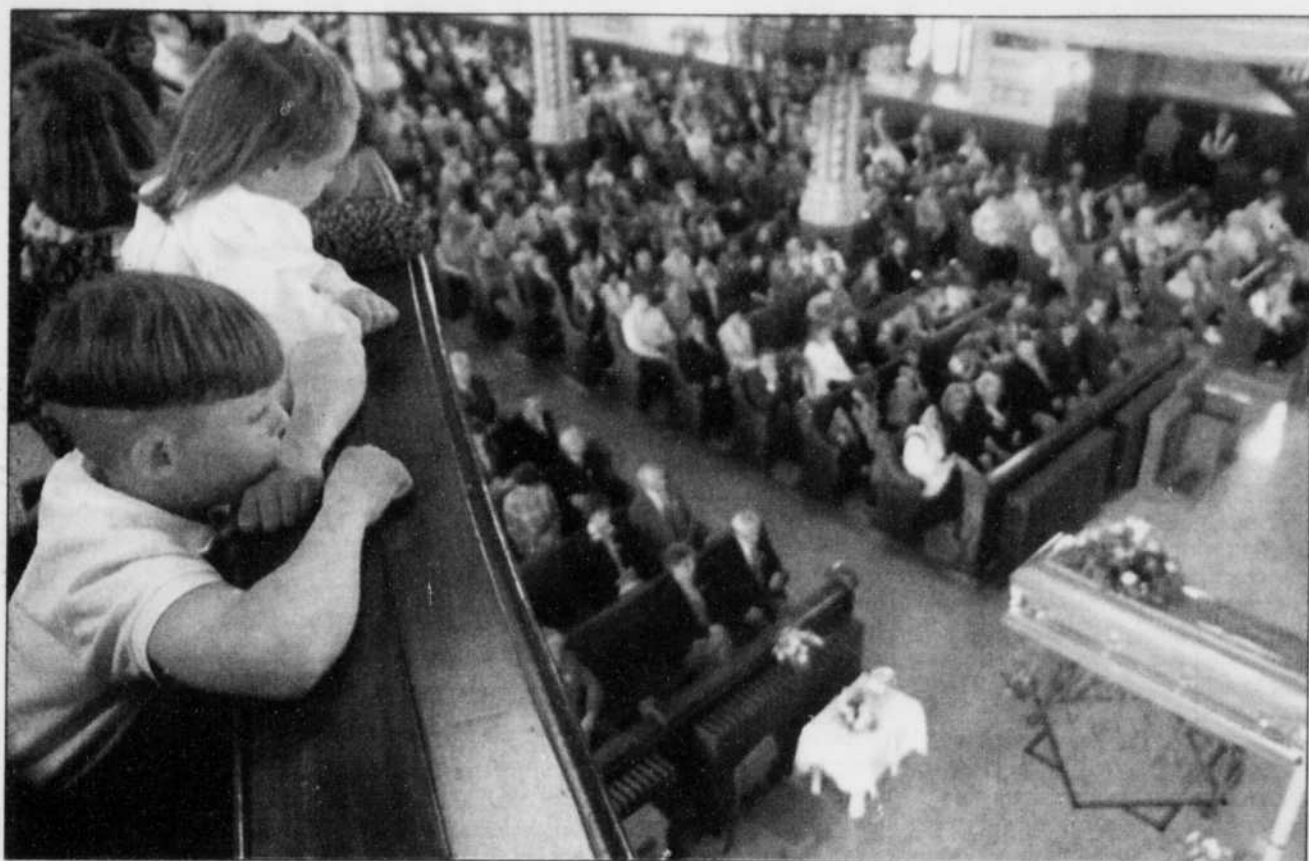


## Cyndy, «c'était sa perle»



«Prendre un enfant par la main.» La chanson de Duteil, chantée il y a près de 10 ans au baptême de Cyndy Faucher a été entonnée de nouveau hier, en l'église de Sainte-Marie. Les petits amis de la fillette étaient présents à cette émouvante cérémonie. À lire en page A3.

## Tourmenté par un second divorce, Mercier refusait d'être séparé de sa fille

JEAN-MARC SALVET  
Le Soleil

■ SAINTE-MARIE — Céline Faucher, l'épouse de Clément Mercier, avait entrepris des procédures de divorce peu avant que n'éclate le drame de Sainte-Marie de Beauce.

Elle devait quitter le domicile conjugal sous peu en compagnie de sa fillette de neuf ans. Une décision que n'acceptait pas l'entrepreneur en pompes funèbres, qui s'est donné la mort par pendaison vendredi dernier après avoir abattu sa fille Cyndy et le chef de police de Sainte-Marie, Denis Nadeau.

Mme Faucher, dont la fille a été portée en terre hier, ne supportait plus d'être l'objet des excès de colère de son mari. Des excès qui se manifestaient lorsque Clément Mercier sombrait dans le cognac, un spiritueux qu'il consommait parfois abondamment.

«Clément refusait l'idée de vivre un second divorce en 12 ans et surtout

d'être séparé de sa fille», a confirmé hier un proche des victimes. «Il l'aimait par-dessus tout. C'était sa perle.» «C'était un homme extraordinaire mais vulnérable. Quand il buvait, il n'était plus lui-même, il perdait la tête», soutient cet interlocuteur qui préfère conserver l'anonymat.

Cette personne, bien connue à Sainte-Marie, a accepté de lever le coin du voile de ce drame qui secoue la petite municipalité «pas pour faire du mal à la famille de Clément, explique-t-il, mais pour qu'une histoire comme celle-là ne se reproduise plus jamais».

Selon un proche de sa première épouse, Ginette Cloutier, c'est également l'alcool et la violence conjugale qui expliquent son premier divorce, prononcé au début des années 80. «Clément boit depuis longtemps, mais personne n'a jamais pu l'aider», dit cet homme.

Clément Mercier devait comparaître le 19 mai au palais de justice de Saint-Joseph pour répondre à une ac-



Céline Faucher avait entrepris des procédures de divorce.

Voir DIVORCE en A2 >

## PARIZEAU AUX NORDIQUES

# Occupez-vous de vos oignons!

DONALD CHARETTE  
Le Soleil

■ QUÉBEC — Le premier ministre Jacques Parizeau a invité hier la direction des Nordiques à se mêler de ses affaires et laisser le gouvernement décider comment il viendra en aide au club de hockey.

Le gouvernement n'a pas aimé se faire dire que la seule solution, c'est un casino et il a répliqué sèchement.

M. Parizeau a indiqué, hier en Chambre, que ce que réclament les Nordiques, c'est «une sorte de chèque en blanc sur l'avenir».

«La question de savoir d'où viendrait cet argent — est-ce que ça viendrait des casinos? est-ce que ça viendrait d'une loterie? est-ce que ça viendrait de l'impôt? est-ce que ça viendrait de la taxe de vente? — ce n'est pas le problème des Nordiques, c'est le problème du gouvernement.»

D'ailleurs, dans les milieux informés de l'évolution du dossier, on commence à penser que la présence du président du club, Marcel Aubut, pose problème au point où la solution serait qu'il cède ses actions au gouvernement qui deviendrait ainsi actionnaire du club de hockey.

Chez les Nordiques, on refuse de préciser quelle part détient le groupe Au-

but (Aubut-Dutil), mais elle tournerait autour de 18%, sans compter que M. Aubut détiendrait des options dans le cas d'une vente sur des actions qui seraient payées au prix de 1988, au moment de l'acquisition par la société en commandite. L'os c'est que M. Aubut ne souhaite pas se départir de ses parts.

Si cela se produisait, le gouvernement disposerait de deux ans pour veiller au déficit et aux conditions qu'il a imposées (contrôle des dépenses et vente de loges corporatives) avant d'investir dans un nouveau Colisée.

### ENTRE LES MAINS DES EXPERTS DE LOTO-QUÉBEC

Hier, le premier ministre a réitéré que son gouvernement souhaite devenir actionnaire pour s'assurer que les contribuables récupèrent leur mise après deux ans si ça ne marche pas.

Quant à la solution d'un casino, le premier ministre affirme s'en remet-

tre entièrement aux experts de Loto-Québec pour le conseiller en cette matière.

Avec l'échéance prochaine, le dossier des Nordiques occupe l'avant-scène politique et hier, le chef de l'Action démocratique, Mario Dumont a interrogé le premier ministre, suivi de la députée libérale de Jean-Talon, Margaret Delisle.

M. Dumont se dit maintenant favorable à un casino pour contrer le départ du club.

Quant à Mme Delisle, elle a voulu savoir si le groupe Quebecor avait soumis une proposition, mais le premier ministre a dit tout en ignorant.

Michel Rivard, le délégué régional, a demandé également aux Nordiques de laisser le soin au gouvernement de trouver une formule d'aide financière. Ce dernier maintient que le négociateur André Joli-Coeur va mettre très bientôt une nouvelle offre sur la table de M. Parizeau. «J'ai l'intuition qu'elle va être acceptée si elle est soumise à l'ensemble des actionnaires» de dire M. Rivard.

### AUTRES TEXTES

- Lex-maire Gilles Lamontagne présente sa solution Page A5
- Pas un sou d'Ottawa, dit Ouellet Page A5
- Fillon préfère un casino Page A5

## Un projet de maison de jeu a été soumis à Bourassa en 1993

QUÉBEC — Le 13 décembre 1993, Loto-Québec a proposé au premier ministre Robert Bourassa d'établir une maison du jeu à Québec pour éponger les déficits des Nordiques.

Selon l'ex-ministre Marc-Yvan Côté, qui participait à cette réunion avec le président des Nordiques, Marcel Aubut, le président de Loto-Québec, Michel Crête, estimait que ce mode de financement permettrait d'aller chercher entre 10 et 15 millions \$ par année. M. Côté est catégorique: cette proposition est venue de la société



Marc-Yvan Côté.

Voir LOTO en A2 >

## MÉDECINS

# Hausse de salaire de 25% en quatre ans

VINCENT MARISSAL  
Le Soleil

■ QUÉBEC — Même si les statistiques de la Régie de l'assurance-maladie du Québec indiquent que le salaire moyen des médecins de la province a augmenté de 25% depuis 1990, la Fédération des médecins spécialistes affirme n'avoir rien reçu de plus que les employés de la fonction publique.

Les données du rapport statistique de la RAMQ démontrent le salaire de l'ensemble des médecins, qu'ils soient payés à taux fixe ou à l'acte, est passé de 114 000 \$ à 142 500 \$ de 1989 à 1993, soit une augmentation appréciable de 25%.

Les omnipraticiens ont vu leur salaire moyen grimper de 28% durant cette période pour atteindre environ 120 000 \$; les médecins spécialistes, de 21% à 166 000 \$ par année.

À la RAMQ, on explique ces hausses par l'indexation des salaires, mais surtout par l'accélération de pratique.

En clair, les médecins peuvent travailler une demi-journée de plus ou facturer davantage d'actes à cause des nouvelles technologies disponibles et du vieillissement de la population qui amène plus de travail, explique Michelle Baillargeon, porte-parole de la RAMQ.

La Régie estime que l'accélération de pratique représente à elle seule 8,3% de la hausse moyenne de 21,5%.

Le président de la Fédération des médecins spécialistes, le Dr Pierre Gauthier, reconnaît que certains «fac-

teurs de productivité» doivent entrer en ligne de compte. «Le sida, par exemple, ce n'était pas prévu, mais ça coûte plus cher», explique-t-il.

Le Dr Gauthier soutient toutefois que les chiffres de la RAMQ sont erronés et affirme que les spécialistes ont reçu un traitement salarial en tout point comparable avec le reste de la fonction publique québécoise. Sans compter, ajoute-t-il, que le salaire des médecins est gelé depuis 1993.

Pour ces questions complexes de rémunérations «pas faciles à comprendre pour le commun des mortels», le Dr Gauthier préfère passer la parole à l'actuaire de la Fédération, Claude Lamonde.

«Le revenu moyen, ça ne veut rien dire pour un médecin, dit-il. Ce n'est pas comme ça que nous le calculons et ce n'est pas comme ça non plus que le gouvernement le calcule pour établir ses objectifs budgétaires. La moyenne ne veut rien dire avec les médecins spécialistes parce que les échantillons (de salaire) ne sont pas homogènes.»

Voir DOCS en A2 >

## LES ARTS

### CBV... adieu

La guillotine est tombée sur l'équipe de CBV Bonjour, hier: plusieurs des artisans se retrouvent sans emploi.

PAGE B3

## LA RÉGION

### Le «noyau dur» de Laval

Mêmes écoles, mêmes facultés, mêmes origines. Des liens curieux unissent les administrateurs de l'université Laval.

PAGE A3

## LA MÉTÉO



Maximum 17, Minimum 5

Nuageux avec possibilité d'averse. Demain, partiellement ensoleillé et possibilité d'averse. Détails page S16

QUÉBEC, 99c ANNEE, NO 126  
FLORIDE 1,50\$ US  
MONTREAL, OTTAWA 60c PLUS T.P.S. T.V.Q.  
50c PLUS T.P.S. T.V.Q.

LES RETOURNÉS

# LOTO

## Marcel Aubut sera le seul à pleurer

Suite de la Une

de l'État, qui disposait d'études de marché complètes.

Cette maison du jeu aurait réuni des jeux de hasard, autres que les cartes, l'adéopokers et machines à sous.

Pourquoi ça ne s'est pas fait? Robert Bourassa était sur le point de quitter le pouvoir et, quelques semaines plus tard, il passait la main à Daniel Johnson.

Jean-Pierre Roy, de Loto-Québec, confirme la tenue de cette rencontre, mais précise qu'elle avait été organisée à la demande du président des Nordiques, qui faisait un « plaidoyer pour sa cause ». Mais, ajoute-t-il, « on n'a pas fait de proposition ferme et on n'a pas travaillé là-dessus dernièrement ».

M. Roy souligne que le contexte a changé depuis ce temps et que le

concept a sans doute vieilli. Il confirme que Loto-Québec joue un rôle de soutien et échange régulièrement avec le gouvernement sur ce dossier.

### OÙ SONT LES ÉLITES LOCALES?

Par ailleurs, M. Côté, qui dirige maintenant les destinées du groupe-conseil Roche, pense que « seul Marcel Aubut va pleurer » si les Nordiques s'en vont. Selon lui, les autres actionnaires, à l'exception de Daishowa, ne pensent qu'au profit anticipé.

S'il considère les demandes des Nordiques exagérées, M. Côté croit que plusieurs leaders locaux vont se mordre les doigts si le club déménage.

« Les seuls qui se sont levés c'est Michel Rivard, Guy Chevrette, François Gendron, Bernard Landry: les leaders de la région on ne les a pas entendus », déplore-t-il. (D.C.)

# DOCS

## La Fédération des médecins ne tient compte que des spécialistes qui travaillent «vraiment»

Suite de la Une

M. Lamonde souligne que la RAMQ entre tous les médecins spécialistes qui réclament à la Régie, peu importe le montant, dans ses colonnes statistiques, ce qui fausse les données, selon lui: certains médecins devraient être exclus des calculs parce qu'ils ne gagnent pas assez.

Dans ses propres calculs, la Fédération ne tient compte que des spécialistes qui travaillent «vraiment» et qui gagnent au minimum 50000\$ par année.

Quoi qu'il en soit, la moyenne de salaire brut des médecins spécialistes qui travaillent vraiment se situe plutôt autour de 180000\$ par année, indique M. Lamonde. L'actuaire refuse toutefois de révéler le salaire moyen des dernières années.

D'après le directeur des affaires médicales de la RAMQ, le D<sup>r</sup> Michel Pelletier, la moyenne telle que calculée par la Régie est «un peu tordue» parce

qu'elle compte tous les spécialistes, peu importe leurs activités professionnelles.

Le D<sup>r</sup> Pelletier préfère s'en tenir aux objectifs tarifaires du ministère, qui fixe le salaire annuel moyen à 187000\$ en 1993 alors qu'il était de 158000\$ en 1990.

Selon l'entente entre l'État et les médecins, la fédération doit rembourser tout dépassement du budget qui lui est accordé quand ce n'est pas reconnu comme gain de productivité, reprend le D<sup>r</sup> Gauthier.

Mais selon l'attaché de presse du ministre Jean Rochon, Michel Martin, il y avait des dépassements budgétaires de 60 millions\$ à chaque année par le passé.

Le D<sup>r</sup> Pierre Gauthier prétend quant à lui que ce 60 millions\$ est attribuable à l'entrée des nouveaux médecins sur le marché du travail.

Un projet d'accord-cadre du ministre Rochon suggère aux médecins de revoir leur mode de rémunération de manière à respecter les budgets fermés du gouvernement.

**La moyenne telle que calculée par la Régie est «un peu tordue»**

TABLE DES MATIÈRES

**CAHIER A**  
 La Capitale.....3 à 6  
 Le Québec et le Canada.....7 à 9  
 Le Monde.....10 et 11  
 Opinions.....12 et 13

**CAHIER B**  
 Week-end Magazine.....1 et 2  
 Arts et spectacles.....3 à 8  
 Votre agenda.....8  
 Ce soir à la télé.....7  
 Divertissements.....6 et 7

**CAHIER C**  
 Questions d'argent.....1 à 14  
 Consommation.....1  
 Bourses.....4 à 6  
 Annonces classées.....7 à 11  
 Décès.....12

**TABLOÏD SPORTS**  
 Réal Labbé.....5  
 Statistiques.....10 à 13

**SERVICES**  
 Abonnements.....686-3344  
 Publicité générale.....686-3270  
 Annonces classées.....647-3311  
 Rédaction.....686-3394  
 Carrières et Professions.....686-3270  
 Promotion.....686-3342  
 Publicité Détaillants.....686-3435  
 Renseignements.....686-3233

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division du Groupe UniMedia qui en est l'éditeur. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000 rue Hugues-Randin, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL.

NUMÉROS CHANCEUX

**LA QUOTIDIENNE**  
 tirage du  
 04-05-95  
 6-3-4  
 9-6-2-4  
**BANCO**  
 tirage du  
 04-05-95  
 4-7-8-9-13-19-24-28-29-30-31-32-35-  
 36-37-43-57-58-64-65

# DIVORCE

## Nadeau voulait le convaincre de rendre son arme

Suite de la Une

cusation de conduite d'un véhicule avec facultés affaiblies. Il n'en était pas à sa première infraction du genre. Au cours des dernières années, il avait été arrêté à deux reprises pour avoir conduit alors que son permis était suspendu.

Tard jeudi soir, quelques heures avant la tragédie, Clément Mercier aurait été boire dans un bar de Sainte-Marie. « Il a fini d'embaumer Dominique Lachance, une personne qui lui était chère, vers 23 h. C'est après qu'il est allé noyer sa peine. » En 1983, lorsqu'il avait fait feu en direction de son frère Yvon, sans l'atteindre, M.

Mercier venait également d'embaumer un proche.

Le chef de police Denis Nadeau sentait le drame monter depuis quelque temps. Il craignait que Clément Mercier finisse pas perdre la tête. Mais il ne pouvait lui retirer son arme sans motif valable. Il avait donc entrepris de le convaincre de s'en débarrasser de son plein gré.

Ce que l'homme d'affaires avait accepté de faire. Il devait lui remettre son fusil de chasse le lundi 1<sup>er</sup> mai, selon notre source. Mais le « destin ou quelque chose d'autre a empêché que cela se fasse. » Denis Nadeau a été abattu trois jours plus tôt, quelques instants après Cyndy Faucher.

LE SOLEIL

Capital comme quotidien

ABONNEMENT 686-3344

LE SOLEIL  
 CAPITAL COMME QUOTIDIEN

ABONNEMENT 686-3344



Nouvelle forme de la manche cape  
**LE CINTRÉ DENIM 29.<sup>95</sup>**

Grande allure d'un petit chemisier denim indigo, taillé tout en découpes surpiquées contrastantes. Minipoches plaquées, boutons de corne. P.m.g.

la maison **simons**  
 PLACE STE-FGY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX QUÉBEC



Tricot pur coton  
**DÉBARDEUR SPORTS ÉTÉ 39.<sup>95</sup>**

Le sans manches encolure V idéal pour le golf, le tennis. Tricot câbles et côtes. Blanc avec bords en contraste de marine ou marine en contraste de blanc. P.m.g.

la maison **simons**  
 PLACE STE-FGY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX QUÉBEC

twik®



Chevrons de lin  
**LE VESTON MANDARIN 119.<sup>95</sup>**

Coupé spécialement pour Twik, long veston quatre poches, légèrement ajusté, simple boutonnage boutons de coco, col mao à coordonner à sa jupe ligne A, 49.95 Sable. 5 à 13.

la maison **simons**  
 PLACE STE-FGY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX QUÉBEC

# LA CAPITALE

## ET SES RÉGIONS

### Un «noyau dur» dirige Laval

Le profs l'ont à l'oeil

MONIQUE GIGUÈRE  
Le Soleil

■ QUÉBEC — Une étude effectuée pour le compte du Syndicat des professeurs de l'université Laval (SPUL) révèle que cette institution est dominée par un «noyau dur» de 23 personnes majoritairement originaires de Québec, qui ont souvent fréquenté les mêmes écoles et facultés et qui occupent leurs postes dans la plupart des cas depuis plus de 15 ans. En plus de primes de performance de 10% de leur salaire, les membres de cette élite touchent des suppléments administratifs moyens de 30 000\$, mais pouvant atteindre les 70 000\$.

«L'analyse des procès-verbaux des réunions des conseils universitaires n'a pas permis de dégager des informations sur la cooptation des postes (qui nomme qui), mais il nous semble évident que ces administrateurs se renvoient l'ascenseur l'un et l'autre», conclut le document de 46 pages dont LE SOLEIL a obtenu copie. Le rapport porte sur 165 dossiers répartis en quatre catégories: le noyau dur, celui qui exerce le plus de pouvoir, composé du recteur et de ses plus proches collaborateurs; le noyau secondaire, formé de 26 doyens, professeurs membres du conseil exécutif, vice-doyens, secrétaires et directeurs de département; les administrateurs de carrière, un groupe de 21 professeurs qui ont une carrière d'administrateur de plus de deux mandats; et les autres administrateurs, une masse hétéroclite de 95 professeurs qui ont moins de huit années d'expérience.

Ce qui frappe dans ce dossier, ce sont les liens apparents entre les administrateurs du noyau dur. Ils sont dans une proportion de 61% nés de Québec. Treize sur 23 ont une formation soit en pédagogie, théologie, ingénierie ou agronomie et ils se recrutent surtout en lettres, théologie, sciences et génie. «Le noyau dur des administrateurs de l'université Laval est composé de professeurs dont on peut supposer qu'ils ont eu des chances de se connaître avant leur engagement universitaire, peut-on lire dans la conclusion, car ils sont originaires de la région de Québec, y ont fait leurs études collégiales, principalement au Petit Séminaire de Québec, au Collège de Lévis ou au Collège des Jésuites, et il est arrivé parfois qu'ils aient étudié dans les mêmes domaines à l'université.»

#### 27 ANS CONSÉCUTIFS D'ADMINISTRATION

Et plusieurs de ces administrateurs cumulent un nombre impressionnant d'années d'administration consécutives. Jusqu'à 27 ans pour l'adjoint au recteur Yves M. Giroux, 24 ans pour le secrétaire général de l'université Laval Jacques Genest, 23 pour le vice-recteur aux services, Benoît Dumais, 20 pour l'adjoint à la vice-rectrice aux études, Marc-J. Trudel.

Ce constat fait dire aux auteurs de l'étude que «certains professeurs délaissent plus ou moins leurs engage-

ments dans les fonctions d'enseignement et de recherche pour se consacrer de plus en plus à une carrière administrative».

Parmi les administrateurs les plus connus du public, le recteur Michel Gervais cumule 18 années d'administration consécutives, le vice-recteur exécutif Jacques Racine, 17, l'adjoint au recteur, Claude Morency, 19, le vice-recteur à la recherche, Denis Gagnon, 17 et le directeur du département de génie chimique Jean-Claude Méthot, 16.

Il est intéressant de lire que l'université a souvent engagé des professeurs qui ne possédaient pas de doctorat. «On dénombre 52 professeurs-administrateurs qui ont terminé leur doctorat après leur engagement universitaire», note le rapport. Dans la même veine, deux administrateurs sur cinq du noyau dur ont obtenu leur titularisation une fois leur carrière administrative amorcée.

#### 2 MILLIONS \$ EN SUPPLÉMENTS

Une des données les plus troublantes à l'heure où l'université n'arrive plus à joindre les deux bouts nous est fournie par l'alignement, à côté des salaires de base, des suppléments versés aux professeurs-administrateurs. Dans le cas du recteur, dont la divulgation du salaire, qui avoisinera les 200 000\$ en 1996 avait semé beaucoup d'émotion dans la population l'an dernier, le supplément égale presque le salaire de base. Suivent cinq professeurs-administrateurs dont les suppléments se promènent entre 40 000\$ et 50 000\$ et une cinquantaine d'autres qui touchent entre 15 000\$ et 40 000\$.

Au total, le supplément administratif frôle les deux millions de dollars par rapport à une masse salariale de base de 10,7 millions de dollars. Peuvent s'ajouter à cela des primes annuelles de performance pouvant atteindre 10% du traitement de base. Prenons le cas du numéro 2 de l'université, le vice-recteur exécutif, Jacques Racine, issu de la faculté de théologie comme le recteur. Son salaire de base, avant la coupe de 5% annoncée cette semaine, était de 85 077\$. Il touchait un supplément administratif de 60%, soit 51 046\$, avec possibilité d'une prime de performance de 10% (85 077\$). Grand total: 144 630\$. La réduction de 5% diminuera sa rémunération totale maximale à 137 399\$.

#### SALAIRE DES ADMINISTRATEURS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Noyau dur	Salaire de base	Supplément administratif	Salaire total
Michel Gervais	85 077 \$	72 315 \$	157 392 \$
Jacques Racine	85 077 \$	51 046 \$	136 123 \$
Alain Vinet	85 077 \$	42 538 \$	127 615 \$
Benoît Dumais	85 077 \$	42 538 \$	127 615 \$
Denis Gagnon	85 077 \$	42 538 \$	127 615 \$
Louise Milot	85 077 \$	42 538 \$	127 615 \$
Ngoc Dinh Nguyen	85 077 \$	30 000 \$	115 077 \$
Jacques Genest	85 077 \$	30 000 \$	115 077 \$
Madeline Perron	85 077 \$	27 175 \$	112 252 \$
Silvia Faltelson-Weiser	83 399 \$	25 000 \$	108 399 \$
Jean-Claude Filteau	85 077 \$	20 000 \$	105 077 \$
Yves M. Giroux	85 077 \$	20 000 \$	105 077 \$
Claude Morency	85 077 \$	20 000 \$	105 077 \$
Louise Filion	77 790 \$	27 175 \$	104 965 \$
Claude-Egide Rochette	85 077 \$	17 957 \$	103 034 \$
Jean-Louis Lavoie	85 077 \$	17 392 \$	102 469 \$
Patrice Tailleux	85 077 \$	16 305 \$	101 382 \$
Marc-J. Trudel	83 399 \$	17 392 \$	100 791 \$
Jean-Marie Gagnon	85 077 \$	13 044 \$	98 121 \$
André Boudreau	78 231 \$	19 849 \$	98 080 \$
Jacques Samson	78 231 \$	15 000 \$	93 231 \$
J.-Claude Méthot	85 077 \$	7 237 \$	92 314 \$

Le tableau ci-dessus ne tient pas compte des réductions de salaires décrétées cette semaine....



Des compagnes de Cyndy, Josée-Anne et Geneviève Gervais, se sont arrêtées quelques instants pour lire les petits messages que leurs copines avaient laissés sur l'autel pour leur amie disparue.

### «J'espère qu'au paradis tu vas voir les gens que tu aimais»

JEAN-MARC SALVET  
Le Soleil

■ SAINTE-MARIE — Dans l'église de Sainte-Marie de Beauce remplie à pleine capacité, les camarades de classe de Cyndy Faucher ont formé une chaîne autour du petit cercueil de leur amie disparue. Se tenant par la main, ils ont récité en chœur le «Notre Père qui es aux cieux...»

Au même moment, les 1000 personnes rassemblées dans l'église ont repris la prière à voix basse.

Étranglées par l'émotion, plusieurs d'entre elles n'ont pu la dire jusqu'au bout. Les yeux rougis par les larmes, elles ont continué d'écouter les mots que les enfants adressaient à leur amie partie trop rapidement.

Au cours de cette cérémonie chargée d'émotion, le vicaire Pierre Gastonguay s'est adressé à tous ceux qui avaient aimé Cyndy, mais plus particulièrement à ceux, plus jeunes, qui jouaient et étudiaient avec elle il y a encore une semaine. Il a tenté d'ouvrir des chemins vers l'avenir.

«Nous avons vécu une débâcle d'événements qui a fragilisé la communauté. Mais heureusement, plein de choses se sont également passées qui nous aident à endiguer la débâcle, a-t-il dit. Il y a eu des canaux creusés avec le cœur pour

que la vie continue, pour que la rivière reprenne tranquillement son cours.»

Parmi ces gestes de «solidarité et de courage extraordinaire», l'abbé Gastonguay a souligné la visite faite par Céline Faucher dans la classe que fréquentait sa fille Cyndy à l'école Mariebel.

«Elle a parlé de sa blessure en vous encourageant à vivre. Elle a demandé que l'on pardonne et que l'on ne cherche pas trop à questionner, à trop vouloir comprendre.»

L'abbé Pierre Gastonguay a poursuivi son homélie en rappelant que la mère de la jeune victime les avait priés de prendre conscience de certains de leurs gestes, parfois violents, avant que ceux-ci ne les envahissent.

«Être meilleur, a précisé le célébrant, cela ne se fera pas sans qu'on fasse des choix, sans qu'on prenne des décisions. Il faut ouvrir les bras aux autres.»

Les citoyens de Sainte-Marie, qui avaient tenté de contenir leurs larmes jusque-là, ont pleuré lorsqu'une choriste a chanté *Prendre un enfant par la main* d'Yves Duteil, à la demande de la mère de l'enfant. Cette chanson avait été entonnée lors du baptême de Cyndy, il y a près de 10 ans.

Sur l'autel, ses camarades de classe avaient épinglé d'émouvants messages. «J'espère que tu seras bien au paradis. J'ai beaucoup aimé passer du temps avec toi.»

Un autre, signé Claude Labonté, souhaitait de bonnes choses à Cyndy. «J'espère qu'au paradis tu vas voir les gens que tu aimais, comme ton arrière-grand-père. Si tu vois ma grand-mère, va vite la voir parce qu'elle fabrique de bons beignets.»

Pendant toute la cérémonie, la mère de Cyndy, Céline Faucher, a tenu la main de Nancy Mercier, née du premier mariage de Clément Mercier. À la sortie de l'église, ravagée par le chagrin, la femme éplorée se tenait le ventre, ne pouvant cacher la douleur autant physique que morale qui l'accablait.

Les ballons suspendus près du cercueil de l'enfant ont été lâchés à l'extérieur du temple religieux. Émue, la foule les a regardés monter lentement vers le ciel, «là où est partie Cyndy».

#### SELON LA PROTECTRICE DE LA CLIENTÈLE DE LA STCUQ

### Des abribus sales et des chauffeurs irrespectueux...

ROBERT FLEURY  
Le Soleil

■ QUÉBEC — Abribus affreusement sales sans poubelles ni bancs, parcours confus méconnus des chauffeurs, agressions verbales voire intimidation de la part de certains d'entre eux, réponses incomplètes ou incohérentes de la société de transport aux plaignants, retards répétés sur certains parcours qui se corrigent six mois plus tard et qui se répètent sur d'autres trajets... la liste des horreurs de la protectrice de la clientèle en dit long sur le laxisme présent à tous les niveaux de la STCUQ.

La protectrice a fait enquête sur 32 plaintes parmi les 50 de deuxième recours qu'elle a reçues l'an dernier. 28 étaient fondées et quatre non fondées sauf pour la forme car l'entreprise n'avait pas fourni l'information demandée de façon satisfaisante.

Les chauffeurs ne sont pas toujours les principales cibles des observations de Francine Lévesque. Elle note une diminution des plaintes de leur côté. Ce qui n'empêche pas «l'impolitesse, l'abus de pouvoir et d'intimidation» dans certains cas que l'administration traite cavalierement ou de façon superficielle, la parole du chauffeur ayant plus d'importance que celle du client victime ou de ses témoins.

Dans le cas d'un incident, la protectrice constate «qu'il existe un climat d'intimidation auprès de certains employés, de clients et de citoyens qui fait en sorte que plusieurs témoins choisissent de se taire plutôt que de rapporter des incidents graves», la société de transport ne prenant pas toujours les moyens pour enrayer ces comportements abusifs.

Les corrections de parcours relèvent

parfois de la course à l'exploit. Ainsi, une usagère du parcours 84 dans le secteur des rues Amazone et Lavoisier à Neufchâtel se plaint pour la quatrième fois en janvier 1994 que l'autobus ne passe pas toujours à l'intersection, ce qui entraîne alors un retard d'une heure pour que son enfant se rende à l'école. La situation dure depuis septembre.

Or l'enquête révèle que ce parcours a fait l'objet de 72 plaintes en 1993 et que les erreurs proviennent de la confusion du trajet à suivre de la part des chauffeurs. Malgré une demande de modification interne produite en janvier, la direction du transport refuse d'abord d'intervenir puis se traîne les pieds jusqu'en juin avant de corriger la situation.

«On évoque le respect des normes édictées lors du plan de relance pour ne rien tenter. Ces réponses sont, à mon avis, totalement insatisfaisantes. Le respect des normes ne peut se faire au détriment de la fiabilité du service... Se tromper une fois, c'est une erreur pardonnable, mais constater la répétition fréquente de la même er-

reur, on peut conclure à de la négligence», écrit Mme Lévesque.

Négligence aussi dans l'entretien des autobus où des guides horaires sont utilisés pour «empêcher les vitres de claquer». Les bancs sont sales, l'eau s'infiltre à bord.

Négligence aussi dans l'entretien des abribus où l'on se lance la balle avec les autorités municipales alors que leur responsabilité incombe à des services de la STCUQ. Négligence dans leur déneigement qui oblige les usagers à attendre à l'extérieur, l'abribus étant inaccessible des jours durant en périphérie. Le choix de leur emplacement relève d'ailleurs trop souvent de l'improvisation.

La planification des parcours et des horaires laisse aussi à désirer, l'affichage sur les autobus est incomplet sur la moitié d'entre eux. Un autobus sur six n'indique même pas la destination dans sa grouette.

Plusieurs anomalies d'organisation ont été également observées durant la grève des chauffeurs. L'information à la clientèle a nettement manqué même si la grève avait été annoncée un mois à l'avance. Les informations sur SARHA n'étaient pas à point, il n'y avait pas de consignes claires pour le remboursement des laissez-passer et la STCUQ a mal expliqué aux usagers les services qui étaient maintenus ainsi que l'horaire des autobus.

De même le traitement des plaintes s'est fait comme à l'accoutumée et les ajustements de parcours prenaient du temps à se faire alors qu'il aurait fallu adopter des mesures d'urgence pour une clientèle déjà durement pénalisée.

## QUÉBEC

## La Baie en fête



LE SOLEIL, JACQUES DESCHÊNES

La plus ancienne—La compagnie La Baie d'Hudson célèbre, ces jours-ci, le 325<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation, ce qui fait de cette entreprise la plus vieille compagnie incorporée du monde entier. Pour célébrer l'événement, tout est en vente dans les magasins La Baie jusqu'au 7 mai et les employés de ces magasins revêtent des costumes d'époque pour accueillir les visiteurs. Cette photographie a été prise mercredi dans le magasin La Baie des Galeries de la Capitale. La direction avait loué 70 costumes pour la circonstance. Les employés du magasin La Baie de Place Fleur de Lys les ont déjà portés et demain, ce sont ceux de Place Laurier qui s'en accourront.

## SEPT-ÎLES

## Les Montagnais

Sur la Côte-Nord, les Montagnais de Mammit Innuat, soit les communautés situées à l'est de la réserve de Maloténam, demandent l'intervention de l'Organisation mondiale de la santé, dans le but d'obtenir une intervention musclée par rapport aux vols militaires en basse altitude, que le gouvernement fédéral a approuvés, avec une hausse de plus de 100%. Le territoire survolé par ces opérations représente plus de 30% des 250 000 km carrés de territoire revendiqués par le regroupement, qui inclut les réserves de Mingan, La Romaine, Natashquan et Paquashipi. Même si les retombées de ces vols représentent des retombées économiques de plus de 130 millions\$ pour les résidents de Goose Bay, la conservation du territoire prime avant tout.R.S.

## SAINT-GEORGES

## Le commissaire est d'accord

Le commissaire industriel de Beauce-Sartigan, M. André Langlois, souscrit aux orientations du comité avisier présidé par M. Pierre Bédard et formé à la suite de l'annonce de l'abolition de la subvention au transport des marchandises dans l'Est du Québec et celle du transfert de près de 80 millions\$ sur cinq ans au gouvernement du Québec. «Nous devons nous assurer que les sommes transférées soient utilisées en exclusivité dans l'Est du Québec et que les mesures favorisent le développement technologique et logistique. De plus, pour aider les industriels, un montant est espéré en Beauce pour prolonger l'autoroute Robert-Cliche.» La mesure affecte la route de Lévis à Jackman, de Rivière-du-Loup jusqu'aux îles de la Madeleine.L.D.

## Les coupes budgétaires, une façon de transformer les services de santé

Selon le dg de l'Hôtel-Dieu de Montmagny

PIERRE PELCHAT

Le Soleil

■ MONTMAGNY — «Même avec les compressions budgétaires, il y a assez d'argent dans le réseau de la santé et de services sociaux pour donner des bons services à la population.»

De tels propos venant du ministre Jean Rochon ne surprendraient pas grand monde mais quand ils sont prononcés par le directeur général d'un centre hospitalier, il y a de quoi s'étonner.

Alors que les critiques se font nombreuses de la part des associations d'établissements, de médecins, sur les compressions budgétaires dans la santé, le directeur général de l'Hôtel-Dieu de Montmagny, Rodrigue Blanchette, ne croit pas pour autant qu'il y a lieu de s'alarmer malgré l'inquiétude qui pointe dans la population.

«Les gens se font les haut-parleurs de ce que disent les professionnels de la santé», a-t-il commenté, hier, au cours d'un entretien.

Il a donné l'exemple de la décision du conseil d'administration de l'hôpital de fermer partiellement et progressivement la pouponnière. En raison du nombre relativement restreint d'accouchements — environ 300 par année —, on prévoit d'héberger dans la même chambre le bébé et la mère durant la nuit. La nuit, la pouponnière continuera d'être ouverte pour les mères qui le désirent. On espère ainsi économiser 150 000\$ par année.

«On a dit que la cohabitation est une mauvaise affaire, qu'il est préférable de garder le bébé dans un milieu stérile. Après un an, je ne suis pas sûr que les mamans vont dire la même chose», a-t-il souligné.

Il ne s'étonne pas de la résistance exprimée par plusieurs face aux changements qui sont en train de se produire. «Il faut réorganiser nos structures et réapprendre à donner nos services. Or, les gens qui décident de cela sont les mêmes personnes qui seront affectées par ces décisions», a-t-il expliqué.

Il partage l'avis qu'on hospitalise trop au Québec et qu'il y a trop de personnes âgées en centres d'accueil

comparativement à d'autres pays. Un virage, un terme à la mode, s'impose, selon lui. «Il y a 600 lits de trop dans la région de Québec. Tout le monde le sait dans le réseau. Il faut s'ajuster au ratio de lits per capita à ce qu'on trouve ailleurs», a-t-il soutenu.

M. Blanchette qui est administrateur dans la santé depuis plus de 20 ans croit que les compressions budgétaires sont la seule façon d'arriver à faire les transformations nécessaires dans les services de santé. «Ca prend une pression pour faire un virage. Si on veut changer les pratiques, il faut fermer des lits. Quand il y a moins de lits dans un hôpital, les médecins diminuent la durée de séjour de leurs patients», a-t-il avancé.

À l'Hôtel-Dieu de Montmagny, neuf lits seront fermés cette année dans le service de médecine générale. M. Blanchette ne croit pas que cela va affecter la quantité et la qualité des soins compte tenu que la durée d'hospitalisation y est supérieure à la moyenne provinciale pour des hôpitaux comparables.

À Montmagny, l'ensemble des compressions budgétaires décidées mardi soir avoisine 800 000\$ sur un budget de 19 millions\$. Elles se traduiront par l'abolition de postes, soit l'équivalent d'une quinzaine de postes à temps complet. Ces mesures toucheront plus d'employés en raison des postes à temps partiel. Parmi ces postes qui seront abolis, il y a celui du directeur général adjoint, d'une infirmière en ophtalmologie. En outre, la réduction des services de pastorale permettra d'économiser 40 000\$.

M. Blanchette occupe les fonctions de directeur général du centre hospitalier de Montmagny depuis près de 10 ans. Auparavant, il a été directeur général d'un CLSC en Gaspésie durant 12 ans. Il détient deux diplômes de maîtrise.

## BAIE-COMEAU

## Le maire témoigne

Claude Martel, le maire de Baie-Comeau, a témoigné, mercredi au palais de justice, à l'enquête préliminaire de M. Luc Talbot, accusé d'avoir heurté à mort une jeune femme de 18 ans à la sortie d'un bar de la région. Une ordonnance de non-publication interdit de livrer le contenu des témoignages entendus. Le ministère public a fait entendre des serveuses et clients de deux bars de Baie-Comeau ainsi que des amis de Pascale Chouinard, qui a perdu la vie le 28 janvier. Le maire Martel a été vu en compagnie de l'accusé pendant la soirée dans une discothèque. Les policiers affirment que M. Luc Talbot était ivre et qu'il a frappé la jeune Chouinard avec sa voiture, en bordure du boulevard Laféche, avant de prendre la fuite. Ce n'est que deux jours après le drame que les policiers ont pu retracer son véhicule grâce à des débris retrouvés sur les lieux de la tragédie. Au terme de l'enquête préliminaire qui a duré deux jours, le tribunal estime qu'il y a suffisamment de preuves pour la tenue d'un procès. A.S.P.

## GASPÉ

## Une belle rumeur

Une visite surprise du ministre de l'Environnement et de la Faune, Jacques Brassard et du délégué régional M. Matthias Rioux à Gaspé en début de semaine prochaine, laisse entrevoir que la ville de Gaspé pourrait bien être celle qui héritera de la Direction régionale du ministère de l'Environnement et de la Faune, pour le secteur Gaspésie-îles de la Madeleine. Même si diverses sources l'ont confirmé au SOLEIL, l'entourage du ministre Brassard maintient qu'il ne s'agit là que d'une rumeur non fondée. Actuellement deux autres villes gaspésiennes, New-Richmond et Sainte-Anne-des-Monts semblent prêtes à se battre pour obtenir cette Direction régionale. En 1993, les libéraux avaient annoncé que le bureau régional du ministère de l'Environnement s'établirait à Sainte-Anne-des-Monts; ce qui ne s'est jamais concrétisé. Une situation qui a forcé une vingtaine d'employés de ce ministère à manifester mercredi. M.L.D.

## VALCARTIER

## Sorry Sir!



LE SOLEIL a parlé hier avec le lieutenant-colonel J.J. Morneau, commandant du 2<sup>e</sup> bataillon du Royal 22<sup>e</sup> régiment et de la Citadelle de Québec. Il a rassuré les familles de ses soldats avec lesquels il se trouve en Croatie en indiquant que ceux-ci sont stationnés à l'écart des combats qui se déroulent dans ce pays. Malheureusement, la photo qui accompagnait le texte n'était pas celle de notre interlocuteur. Le «vrai» lieutenant-colonel Morneau est plutôt celui qu'on aperçoit ci-dessus.

## SAINTE-FOY



## Centre d'enseignement aux asthmatiques

Claude Lavallée, un patient asthmatique, et Hélène Boutin, coordonnatrice régionale, participaient hier à l'inauguration d'un centre d'enseignement régional aux asthmatiques, logé à l'hôpital Laval à Sainte-Foy. Ce service aidera les asthmatiques à mieux connaître leur maladie, son traitement et les mesures susceptibles d'améliorer la qualité de leur environnement. L'asthme affecte 5 à 10% de la population; cette maladie entraîne 750 000 consultations annuelles chez le médecin, 48 000 journées d'hospitalisation et 325 000 journées de travail perdues et 110 décès. Le Québec se dote actuellement d'un réseau de centres éducatifs du type de celui qui sera mis sur pied à l'hôpital Laval dans le but de diminuer les coûts de santé reliés à l'asthme.

## CAP-CHAT

## Échange étudiant

Dix-huit élèves et trois accompagnateurs de Lesquin, en France, séjournent présentement à Cap-Chat dans le cadre d'un échange étudiant avec les élèves de l'école l'Escabelle. Cet échange culturel, le deuxième depuis 1992, est financé par les parents des jeunes, les villes de Cap-Chat et de Lesquin, de même que les écoles l'Escabelle et Paul-Verlaine. H.M.

## QUÉBEC

## Gagnants

Paul Desrochers et Joël Laplante, deux élèves du cégep de Sainte-Foy, ont reçu chacun une bourse de 2000\$ pour l'oeuvre présentée au concours d'affiche pour le mois de l'Environnement. Le premier prix — une bourse de 2000\$ et un stage d'étude en Belgique — a été attribué à un finissant en graphisme au collège Dawson, à Montréal, Thomas Crilley.

## BAIE-COMEAU

## L'hôpital s'agrandit

Un projet de 22 millions\$ lancé alors qu'il doit fermer 40 lits

ANNIE ST-PIERRE  
Collaboration spéciale

■ BAIE-COMEAU — Le Centre hospitalier régional de Baie-Comeau est sur le point d'entreprendre un vaste projet d'agrandissement au coût de 22 millions\$, au moment même où il doit fermer 40 lits et couper dans ses dépenses pour répondre aux compressions budgétaires dans le système de la santé.

L'agrandissement du Centre hospitalier régional de Baie-Comeau est à l'étude depuis 1981, à l'époque où l'Hôtel Dieu de Hauterive et l'Hôpital Général de Baie-Comeau se sont fusionnés.

L'établissement hospitalier a donc hérité du personnel et des besoins des deux établissements et le projet d'agrandissement consiste à relocaliser certains départements et unités de soins dans de plus grands espaces.

Il aura fallu 14 ans pour rédiger les plans techniques et franchir les 52 étapes avant de procéder aux appels d'offres, qui seront lancés le mois prochain.

Le dossier de l'agrandissement est donc passé entre les mains de plusieurs ministres de la santé, ayant d'abord été approuvé par Thérèse Lavoie-Roux, annoncé par le libéral Marc-Yvan Côté et l'on procédera à la première pellette de terre sous le règne du péquiste Jean Rochon.

## JUSTIFICATION

Ironiquement, les besoins du projet datent d'une quinzaine d'années sont les mêmes qu'il impose aujourd'hui le virage ambulatoire que doit prendre l'hôpital pour réduire sa durée d'hospitalisation, a expliqué le directeur de l'hôpital, M. Jacques Lévesque.

Au cours d'une rencontre avec les membres de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, M. Lévesque a souligné que «la nécessité de l'agrandissement de l'hôpital demeure la même qu'en 1981. On ne tou-



Le directeur de l'hôpital, Jacques Lévesque.

che pas au nombre de lits mais on améliore les services de soutien, des diagnostics, des laboratoires et cliniques externes», justifie-t-il.

La direction de l'hôpital n'est pas du tout mal à l'aise au sujet de cet agrandissement de 22 millions\$, alors qu'elle doit faire face à d'importantes restrictions budgétaires qui pourraient affecter la qualité des soins de santé.

D'abord parce que le projet ne répond pas entièrement aux besoins futurs de l'établissement hospitalier et qu'il n'y a pas de départements chromés dans ce projet», assure M. Lévesque qui admet par contre que la superficie du laboratoire est doublée alors que celle de l'urgence sera triplée.

## ROULOTTES

Les bureaux administratifs du Centre hospitalier régional demeureront tout même dans les 19 unités mobiles, annexées présentement à l'édifice principal.

«Il n'y a pas suffisamment d'espace pour nous installer dans la partie neuve», affirme le DG même si la superficie de l'établissement sera augmentée de 40% à la fin des travaux d'agrandissement. L'entrepreneur construira

des locaux d'une superficie de 8000 mètres carrés à l'endroit même où est situé aujourd'hui le stationnement des médecins et des employés. Selon M. Lévesque, la population doit tenir compte du fait que «les locaux actuels ont été faits pour un hôpital de 100 lits alors que nous en avons 160 aujourd'hui».

Les laboratoires, l'urgence et les cliniques externes sont trop exigus pour le personnel qui y travaille, affirme-t-il, et l'agrandissement pourra régler tous les problèmes fonctionnels des unités de soins. Par exemple, les plans comportent l'agrandissement des deux salles d'opération et l'ajout d'une troisième pour répondre aux besoins grandissants de la chirurgie d'un jour. La pharmacie, le service des archives, la centrale de stérilisation et le département d'inhalothérapie seront aussi relocalisés dans les nouveaux locaux.

La réalisation de l'agrandissement de l'hôpital devrait prendre plus de deux ans, selon la direction et les travaux se feront en 3 phases. M. Lévesque s'attend à ce que les appels d'offres soient lancés au cours du mois de juin et que l'inauguration des nouvelles installations se fasse en 1998.

NORDIQUES

# Un dossier trop politisé, croit Gilles Lamontagne

BENOÎT ROUTHIER  
Le Soleil

■ QUÉBEC—Les Nordiques pourraient accepter d'investir dans l'amphithéâtre, le gouvernement leur avancer une garantie hypothécaire et la ville fournir des exemptions de taxes pour cinq ans.

C'est une hypothèse de règlement du dossier des Nordiques avancée par M. Gilles Lamontagne, ex-maire de Québec, ex-ministre fédéral, ex- lieutenant-gouverneur et un des pionniers du club de hockey.

«C'est très désappointant ce qui se passe actuellement. On a peut-être trop politisé le dossier. Quand j'entends des gens dire que le gouvernement va agir si c'est bon pour le référendum...»

En pleine forme avec ses 76 ans tranquilles, M. Lamontagne espère que le dossier n'a pas déjà atteint le point de non-retour. Si le club a décidé de partir, qu'il le dise et que les parties cessent de faire des efforts inutiles.

LE SOLEIL a rencontré l'ancien maire de Québec en tant qu'un des pionniers du club. Mais M. Lamontagne insiste pour dire qu'il accorde l'entrevue «de façon très modeste» car il n'est qu'un parmi plusieurs hommes d'affaires grâce à qui la région a obtenu cette équipe de hockey.

«L'âme absolue du club, c'est M. Marius Fortier. C'est à lui et son groupe qu'on doit les Nordiques.»

Par-dessus tout, dit M. Lamontagne, il faudrait éviter de trouver des boucs émissaires. Il faut traiter le dossier de façon rationnelle.

M. Lamontagne croit qu'il faut négocier avec les Nordiques comme avec une entreprise qui veut demeurer à

Québec et traiter le dossier comme n'importe quel dossier d'hommes d'affaires.

Ainsi, explique notre interlocuteur, on pourrait leur dire que s'ils veulent un amphithéâtre à leur goût, qu'ils investissent dans sa construction. En contrepartie, le gouvernement pourrait garantir une hypothèque, par exemple, de 90 millions\$. Et le club pourrait bénéficier d'une exemption de taxes pour quelques années, mettons cinq ans.

L'homme politique, qui agit maintenant comme consultant en relations intergouvernementales, dit qu'il y a plusieurs façons pour les gouvernements d'aider le club sans qu'ils lui donnent des subventions discrétionnaires.

Par contre, M. Lamontagne comprend les gouvernements d'hésiter à investir des dizaines de millions\$ dans un nouvel amphithéâtre et pour combler le déficit des Nordiques en ces temps où ils voient continuellement les déficits des universités, des hôpitaux et plus de 800 000 personnes vivant de l'assistance sociale.

Autrement dit, le gouvernement est pris avec un dossier délicat, difficile, et la seule façon d'en discuter c'est d'une manière rationnelle, sans passion et sans politique.

Il croit que si les Nordiques pouvaient nous prouver ou démontrer qu'en 10 ans le club deviendrait rentable, viable,



Gilles Lamontagne a été un des pionniers de l'arrivée des Nordiques à Québec.

tous seraient d'accord pour les aider. Il faut tenir compte, dans l'analyse du dossier, que la présence des Nordiques peut être un stimulant pour les jeunes et que ses retombées économiques sont grandes.

Mais encore faut-il que les Nordiques orientent leur volonté de rester et d'investir dans l'amphithéâtre, affirme celui qui, pilote durant la Deuxième Guerre mondiale a connu les camps de concentration durant deux ans.

Il ajoute que les propriétaires actuels pourraient s'adjoindre d'autres partenaires de l'entreprise privée.

Par ailleurs, M. Lamontagne comprend que le club de hockey ne veuille pas du gouvernement comme action-

naire. Ce n'est pas le rôle d'un gouvernement.

Le président du club, M. Marcel Aubut et les autres actionnaires auraient-ils déjà vendu? M. Lamontagne espère que non. Mais «quels que soient leurs plans, je ne les dirais pas avant les séries éliminatoires!»

Il garde espoir que le point de non-retour n'est pas atteint. Il ajoute que si malgré tous les efforts des gouvernements et du club, tel qu'il suggère, il s'avère que le club ne soit pas encore viable, il n'y aura d'autre choix que la vente. Mais «ce serait un grand désappointement pour les passionnés du hockey et pour les pionniers dont le rêve s'effondrerait».

# Ottawa ne donnera pas un sou aux équipes en difficulté

GUY BENJAMIN  
Le Soleil

OTTAWA—«Le hockey est devenu une grande affaire financière. Dans ce contexte, le gouvernement peut difficilement s'impliquer pour permettre à des individus de faire des profits». Ces propos du ministre fédéral André Ouellet ne laissent aucun doute. Les équipes de la Ligue nationale de hockey aux prises avec des difficultés financières ne recevront pas un sou d'Ottawa.

André Ouellet était ministre dans le cabinet Trudeau lors des pourparlers avec la LNH qui devaient conduire à l'admission de Québec, Winnipeg et Edmonton en 1979. Il se souvient très bien avoir fait des démarches à cette époque pour soutenir les trois candidatures.

«Les Nordiques de Québec, comme d'autres équipes canadiennes, sont victimes de la commercialisation excessive du hockey», ajoute le ministre responsable du Québec. Selon lui, le hockey, comme le baseball, ont évolué en fonction des «superstars» qui se font payer des salaires exorbitants par des propriétaires multimillionnaires de franchises qui jouissent d'un marché privilégié. «Tout cela se fait au détriment des marchés moins populaires.»

Le ministre Ouellet comprend que la formule de répartition des revenus n'ait pas été acceptée par les propriétaires de la LNH. «C'est certain que le propriétaire des Rangers de New York ne veut pas partager ses profits avec celui des Nordiques de Québec. Le minimum aurait été d'imposer un plafond salarial et des limites dans les contrats des joueurs autonomes.» Les gagnants des grèves au baseball et au hockey ont été les joueurs les plus talentueux et les propriétaires des riches concessions, selon M. Ouellet.

Le problème ne se poserait pas à Québec si la ville était trois fois plus peuplée et comptait quatre fois plus de grosses industries, analyse le ministre responsable du Québec. De là à dire que Québec n'a pas les moyens de faire vivre une équipe de la Ligue nationale, il n'y a qu'un pas.



Louis-Guy Lemieux

Notre chroniqueur Louis-Guy Lemieux est en vacances pour deux semaines.

# Jean Filion opte pour un casino

LISE LACHANCE  
Le Soleil

BEAUPORT—Le député de Montmorency, Jean Filion, qui s'est longtemps opposé à une aide financière pour sauver les Nordiques, plaide maintenant pour l'implantation d'un casino dans ce but.

L'homme politique, qui participait à une conférence de presse à Beauport, hier, pour annoncer des subventions fédérales-provinciales frisant les 3 millions\$ en compagnie de la sénatrice Céline Hervieux-Payette, du délégué régional Michel Rivard et du maire Jacques Langlois, croit fermement qu'on ne peut taxer davantage les contribuables. La seule issue possible réside donc dans des taxes volontaires. Aussi penche-t-il en faveur de l'ouverture, à Québec, d'un casino dont les revenus assureraient, durant une période transitoire, la survie des Nordiques.

«Je suis contre la mise sur pied d'une loterie car, dans ce cas, l'argent provient directement des coffres de l'État. La formule casino présente un double avantage: elle draine de l'argent neuf provenant du tourisme et elle permet de récupérer une partie de

l'économie parallèle que constitue le travail au noir», a souligné M. Filion au SOLEIL.

Le député de Montmorency ne nie pas que l'implantation d'un casino entraîne un coût social mais, opine-t-il, «l'économie souterraine a un coût social beaucoup plus élevé».

Quant au délégué régional Michel Rivard, il soutient: «Aucun scénario basé sur les taxes volontaires n'est exclu pour sauver les Nordiques. Le club constitue un apport vital pour l'économie de Québec. Il est — davantage que le Carnaval — le véhicule promotionnel le plus important de la capitale.» À son avis, «après ce qui est arrivé aux Jets de Winnipeg, on ne peut plus penser que Marcel Aubut bluffe».

## PERTE DE 15 MILLIONS\$ PAR ANNÉE

Jean Filion avoue qu'il n'a pas toujours été très chaud quant à la création d'un casino mais il précise que la commission permanente tenue en mars dernier l'a fait changer d'idée. En effet, répondant à M. Filion, le président de Loto-Québec, Michel Crête, a affirmé que la présence d'un casino à Québec injecterait entre 10 millions\$ et 15 millions\$ dans la capitale.

L'étude d'impact évaluait à environ 1 million\$ seulement les revenus qui seraient générés dans Charlevoix par le casino qui a finalement ouvert ses portes en juin 1994.

«J'ai réalisé que Québec perd une quinzaine de millions de dollars chaque année à cause de l'absence d'un casino. Il faut remédier à cette situation de toute urgence», a déclaré le fiscaliste au SOLEIL. Pour rassurer les responsables charlevoisiens, il propose du même souffle l'instauration d'un système de péréquation au profit du casino déjà existant. Cette formule, dit-il, permettrait au casino de Québec d'assurer l'autofinancement de son voisin de La Malbaie.

Selon le député de Montmorency, on ne peut tout de même pas déplacer la capitale vers Charlevoix. Si un casino est bon pour l'économie de Québec, il ne faut pas en priver cette dernière. «Les touristes iront dans Charlevoix



Le député péquiste Jean Filion

**GIROUX-MAÇONNEX**  
**BLOCS DE SOUTÈNEMENT**  
Mini Allan Block  
Creux • Léger  
Facile à manipuler  
195 \$ ch.  
Prix payés et emportés  
Succursale de Québec seulement  
GROUPE GIROUX MAÇONNEX  
BRIQUES • PIERRES • BLOCS DE VERRE  
DALLES POUR PATIO • BORDURES • PAVÉS  
5690, PIERRE-BERTRAND N. QUÉBEC 622-8500

**VISION ESI 1995**  
23010\$ - 2015\$ rabais  
20995\$ transport en sus  
Rabais Chrysler inclus  
• Air climatisé  
• Lève-vitres électriques  
• Portes à verrouillage électrique  
• Mirrors à commande électrique  
• Régulateur de vitesse  
• Radiocassette AM-FM et bien d'autres options incluses!  
Mode de financement avantageux. Informez-vous!  
**MAISONNEUVE** GRANDE-ALLÉE  
Jeep Eagle  
Établi au centre-ville depuis 1929 - à côté du Grand Théâtre de Québec  
47, boul. René Lévesque Est - 138, rue Maisonneuve, 529-8135

**abani**  
fermera bientôt sa galerie de la rue Sherbrooke à Montréal.  
**Solde gigantesque, une valeur de plusieurs millions**  
d'acheter directement chez Aban Tapis Persan. La plus grande collection au Canada de tapis persans et tapis de passage de qualité, noués à la main et choisis un à un.  
**DERNIÈRE OCCASION**  
**JUSQU'À 3 JOURS**  
**FAITES VITE!**  
Profitez du meilleur choix! Premiers arrivés, premiers servis!  
Plusieurs tapis offerts à prix très inférieur au prix coûtant. Nous garantissons qualité et prix les plus bas sur le marché.  
Ne ratez pas cette occasion! Durée limitée!  
Nous vous invitons à venir nous voir...  
**HOLIDAY INN**  
3125, boul. Hochelaga Sainte-Foy (Québec)  
Tél.: (418) 653-4901  
Vendredi et samedi de 10h à 20h, le dimanche de 10h à 18h

**PATIENCE!**  
Les vacances s'en viennent.  
Tous les détails demain dans la carte FORFAITS VACANCES de Chaudière-Appalaches  
UNE COLLABORATION LE SOLEIL

SEMAINE NATIONALE DU TOURISME

# Un sourire ne coûte rien et rapporte gros

LISE LACHANCE  
Le Soleil

■ QUÉBEC — «Je souhaite que tous les Québécois aient un sourire accroché au visage. Ça ne coûte rien mais ça rapporte très gros!», a lancé hier le maire Ralph Mercier qui présidera la Semaine nationale de sensibilisation au tourisme, du 8 au 14 mai.

L'événement, dont la plupart des activités se dérouleront aux Galeries de la capitale, poursuit deux objectifs: convaincre les Québécois de l'importance de l'accueil réservé aux touristes; rendre la population consciente de la richesse et de la qualité des attraits touristiques de l'agglomération québécoise.

«Peu de gens savent que la région de Québec est la seule de la province à offrir l'ensemble des neuf produits touristiques identifiés par Tourisme Québec», a déclaré pour sa part le directeur de l'Office du tourisme et des congrès de la Communauté urbaine de Québec, Pierre Labrie. Ces produits, qui marient aussi bien l'aventure, le ski, la villégiature, la chasse et la pêche, que tout le raffinement d'une ville historique au par' im de France, font la spécificité de Québec, son originalité.

C'est ce que les activités offertes aux Galeries de la capitale entendent faire découvrir à tous. Plus les citoyens connaîtront les trésors de la région touristique de Québec, mieux ils pourront les vanter et les faire découvrir aux visiteurs, croit l'Office du tourisme et des congrès. Ce dernier espère que cette fierté se traduira automatiquement dans la chaleur de l'accueil, dans le don d'un sourire.

Une centaine de ressources touristiques de Portneuf, de l'Île d'Orléans, de la Côte-de-Beaupré et de la Jacques-Cartier se joindront à l'Office du tourisme et des congrès de la CUQ pour assurer le succès de la Semaine nationale de sensibilisation au tourisme. Certaines participeront aux activités des Galeries de la capitale, qui se dérouleront à compter du 10 mai. Plusieurs ont donné des forfaits, des prix et des laissez-passer dont la valeur totale dépasse les 15 000 \$. Pour être admissible, il suffit de se prêter au jeu de la découverte et de se laisser séduire par la région touristique de Québec.

Un bon cru

L'été 1994 s'est révélé un très bon

cru. En mai, le taux d'occupation hôtelière avait augmenté de 13% par rapport au même mois de 1993. Le pic de juillet s'était traduit par un bond de 18,4% comparativement à l'année précédente. Or, le directeur de l'office s'attend à un été encore meilleur en 1995. Même si la saison ne fait que commencer, on enregistre déjà une amélioration d'environ 3%. C'est de bon augure.

M. Labrie croit que le tourisme international augmentera de 15% cette année. La plupart de ces visiteurs viendront de France, les autres provenant du Japon. Dans un cas comme dans l'autre, ces étrangers sont fascinés par l'exotisme de Québec.

Si cet élément ne joue pas pour les autres citoyens de la province, Pierre Labrie espère qu'ils viendront quand même chez nous à cause de la faiblesse du dollar qui fait grimper le coût d'un voyage aux États-Unis ou en Europe. À son avis, la visibilité internationale dont jouit la capitale avec sa candidature aux Jeux de 2002 constitue un atout supplémentaire, tout comme le dynamisme de l'industrie du tourisme.

Ces diverses raisons l'amènent à conclure que «la conjoncture est extrêmement optimiste» et que, «si la tendance se maintient, nous avons le vent dans les voiles pour quelques années». Selon M. Labrie, les 4 millions de touristes qui visitent la région de Québec chaque année ont dépensé 660 millions \$ en 1993 contre 564 millions \$ en 1990. En fait, ces dépenses augmentent de 6% par année depuis cinq ans, a précisé de son côté le maire Ralph Mercier.

Celui-ci a insisté, hier, sur les autres retombées économiques liées au tourisme, notamment la création de 28 000 emplois directs et indirects. Ces retombées, souligne-t-il, se traduisent par une amélioration constante de la variété des commerces et des services offerts, tant en milieu urbain que rural.



L'Allier en compagnie de Mme Andrée Brunet, présidente de l'Institut de développement urbain du Québec.

## Le maire L'Allier plaide pour une réforme de la fiscalité municipale

LISE LACHANCE  
Le Soleil

■ QUÉBEC — «Finis les temps où les citoyens de certaines municipalités se pètent les bretelles en disant que leurs taxes sont plus basses qu'ailleurs! Il est urgent que le gouvernement modifie l'assiette fiscale des municipalités pour que les efforts, les risques, les dépenses et les bénéfices soient mieux partagés dans une même région», a plaidé cette semaine le maire Jean-Paul L'Allier devant les membres de l'Institut de développement urbain du Québec.

Selon M. L'Allier, en effet, la fiscalité actuelle est injuste envers la capitale. Avant la réforme Ryan, a-t-il souligné, cette dernière pouvait tirer un certain revenu sur les billets de théâtre, de cinéma, d'événements sportifs comme le hockey au Colisée, ce dont les municipalités de banlieue ne bénéficiaient pas puisque ces activités sont concentrées à Québec. La source s'est maintenant tarie.

Ce manque à gagner n'empêche toutefois pas la ville de continuer à fournir les mêmes services, qu'il s'agisse de la sécurité, des pompiers, du déblayage de la neige, du nettoyage quotidien des rues du Vieux-Québec à partir de la fin de mai, de la plantation d'arbres et de fleurs, bref de la qualité de la vie en général. C'est Québec, a ajouté le maire, qui contribue le plus au carnaval, au festival d'été, aux Médévalles, à l'Orchestre symphonique de Québec, alors que la ville loge seulement 40% de la population de la région.

«Il est grand temps de faire payer les services par ceux qui les consomment. Ce principe commence par la réforme de la fiscalité municipale», clame M. L'Allier.

Le premier citoyen de Québec demande du même souffle au gouvernement de payer toutes ses taxes. «Dès que nous procédons à une nouvelle évaluation, le gouvernement du Québec se hâte de la contester par le truchement de la Société immobilière», déplore-t-il. Résultat: une baisse de 7 à 8% de la valeur des édifices gouvernementaux.

La CUQ elle-même recourt au même procédé, note-t-il. Il évalue à près de 2 millions \$ les pertes ainsi encourues par la ville.

### CONTRE L'ÉTALEMENT

Pour le maire L'Allier, il y a une différence entre croissance et développement. L'étalement, opine-t-il, n'est pas du développement. Quant à la croissance, elle n'est pas nécessairement

du développement. Aussi voit-il d'un oeil inquiet la multiplication des services sur la rive-sud. «Québec a mangé sa claque et son pain sec quand la banlieue s'est développée. Il s'agissait, à ce moment-là, de Charlesbourg, Beauport et Sainte-Foy. Or, une deuxième couronne de développement est en train de se réaliser avec la rive-sud», regrette-t-il.

M. L'Allier ne jure que par le retour au centre-ville. Voilà pourquoi son administration a tenu à créer «un peu de turbulence» dans Saint-Roch en aménageant les fameux jardins qui longent la rue de la Couronne, en restaurant les édifices de la Fabrique et F-X. Drolet, en concrétisant le projet Méduse dans la côte d'Abraham.

«Nous voulions montrer que le retour au centre-ville n'est pas un piège à cons. On ne peut miser sur la réhabilitation de la ville tout en ayant, en plein milieu, un trou où prostitution et drogues règnent en maîtres», a affirmé M. L'Allier. Il croit dur comme fer qu'au cours des 25 prochaines années, c'est dans les centres-villes que «ça va se passer».

Le maire estime par ailleurs que vivre au centre-ville est la formule la moins chère. Elle permet notamment l'abandon d'une deuxième voiture. Quant aux taxes, il réfute l'accusation selon laquelle elles atteignent un sommet à Québec. À son avis, la capitale se situe au même niveau que Charlesbourg, Beauport, Loretteville et Val-Bélair.

## Déjà l'été...



LE SOLEIL, JEAN-MARIE VILLENOUVE

Il faisait beau dans les rues de Québec hier. Le printemps avait des allures d'été. Les cafés-terrasses étaient remplis, les rues débordaient. Avec un thermomètre affichant, à l'ombre, 19,8 degrés celsius, même les partisans des Canadiens ne prenaient plus ombrage de l'élimination de leur équipe aux séries éliminatoires de hockey. Allons-y d'un flash. À pareille date, l'an passé, il faisait 29,4 degrés. De quoi refroidir notre enthousiasme. Mais on peut se consoler en pensant que 187 jours se sont écoulés depuis un temps aussi clément. Cela permettra peut-être de mieux accepter la pluie que l'on nous prédit dans les prochains jours.

## Poursuite de 600 000 \$ contre Jeffery Hale et un chirurgien

À la suite d'une intervention pour l'ablation de sa vésicule biliaire, le patient a dû être opéré quatre fois à cause des complications

RICHARD HÉNAULT  
Le Soleil

■ QUÉBEC — Opéré à quatre reprises à la suite des complications résultant d'une première intervention pour l'ablation de sa vésicule biliaire, un patient réclame 600 000 \$ en dommages du chirurgien et du centre hospitalier Jeffery Hale.

Les déboires du patient de 53 ans ont débuté en février 1992 quand il a été hospitalisé pour subir l'intervention en question. Ayant identifié de petits calculs à la vésicule, le chirurgien lui avait dit quelques fois qu'il devrait en subir l'ablation.

Le médecin a opté pour une intervention par voie laparoscopique, qui prévoit la pratique de quatre petites incisions. Constatant alors une hémorragie, le chirurgien tente d'appliquer des pinces sans succès et décide plutôt d'agir de façon classique, soit en pratiquant une incision sur l'abdomen.

### ÉVOLUTION SATISFAISANTE

Durant une dizaine de jours par la suite, on constate un drainage important de bile. Durant la semaine qui suit son congé de l'hôpital, le patient voit le chirurgien à deux reprises et celui-ci considère l'évolution satisfaisante.

Mais voilà qu'en mars, le patient éprouve de fortes douleurs à l'abdomen sur lequel il observe une bosse. De plus, des signes de jaunisse commencent à apparaître.

Après un nouveau séjour à Jeffery Hale au cours duquel le patient subit un drainage pour une accumulation de liquide biliaire, il reçoit son congé pour être réadmis aussitôt à l'Hôtel-Dieu afin d'y subir deux nouvelles interventions, la seconde pour une pancréatite aiguë. En août, le quinquagénaire doit de nouveau être admis à l'Hôtel-Dieu pour subir un autre drainage biliaire puis, enfin, deux autres interventions chirurgicales suivront en août et septembre.

### INCONSCIENT DES RISQUES

Dans sa déclaration, le patient invo-

que que le premier chirurgien ne l'a pas informé des risques de l'intervention par voie laparoscopique. Une fois celle-ci commencée, il aurait appliqué un «nombre élevé» d'hémoclips, ou pinces, sans trop savoir à quel endroit, l'hémorragie l'empêchant de bien voir. Ce faisant, il aurait altéré les voies biliaires, situation qu'il aurait dû constater après avoir ouvert l'abdomen du patient.

Par la suite, estime ce dernier, le chirurgien lui a accordé un congé trop hâtif et ce, malgré l'écoulement important de bile par le drain. Considérant son échec, poursuit le patient qui habite Sainte-Foy, le chirurgien aurait dû le référer à un collègue plus compétent. Son omission de le faire aurait contribué à illustrer davantage sa témérité dans l'administration de ses soins. Quant aux autorités de l'hôpital, elles se voient reprocher de ne pas avoir encadré suffisamment le travail de leur chirurgien.

Pour lui-même, le patient réclame 510 000 \$, dont 200 000 \$ pour incapacité partielle permanente. Pour son épouse, il réclame 90 000 \$, pour un grand total de 600 000 \$.

### Le patient invoque que le premier chirurgien ne l'a pas informé des risques de la laparoscopie

# LE QUÉBEC LE CANADA

## Desautels craint pour le Canada

### Le Fonds monétaire surveille nos finances

GILBERT LEDUC  
Le Soleil

■ QUÉBEC — Pour le vérificateur général du Canada, Denis Desautels, le gouvernement fédéral ne doit pas attendre que le Fonds monétaire international cogne à sa porte avant d'entreprendre une réforme en profondeur visant à réduire les dépenses publiques.

Participant, hier, à un colloque organisé par l'École nationale d'administration publique (ÉNAP) portant sur les réformes gouvernementales entreprises par divers pays à travers le monde, M. Desautels a lancé un appel à Ottawa.

«Le gouvernement fédéral ne doit pas attendre de vivre ce qu'a vécu la Nouvelle-Zélande ou ce qui frappe actuellement le Mexique avant d'agir car le prix à payer pour une crise majeure des finances publiques sera très lourd à porter et fera souffrir toute la population».

Selon le vérificateur général, le der-

nier budget du ministre des Finances, Paul Martin, n'a fait qu'effleurer la source de la crise des finances publiques. «Au lieu de couper un peu partout dans tous les programmes, le gouvernement devrait s'interroger sur la pertinence de certains programmes et faire des choix quant à l'opportunité de les maintenir».

Denis Desautels affirme qu'il ne suffit plus d'imposer des compressions budgétaires et de faire des rationalisations pour simplifier les contrôles administratifs: il faut se questionner sur le rôle de l'État et sur les façons les plus efficaces pour réduire l'endettement.

Il signale que des pays comme la Nouvelle-Zélande et l'Australie l'ont fait et que le Canada, comme le Québec, n'a qu'à s'inspirer de ces cas pour s'engager une fois pour toutes sur la voie de l'assainissement des finances de l'État.

Concernant le Québec, quelques participants au colloque de l'ÉNAP ont manifesté leur scepticisme quant à la stratégie adoptée par le gouvernement péquiste, le gel des dépenses de programmes, pour en arriver à l'élimination des dépenses courantes.

Secrétaire général associé à la Réforme administrative au conseil exécutif du gouvernement du Québec, Pierre Sarault, a admis qu'il ne s'agissait effectivement pas de la solution «la plus rapide».

Cependant, il a souligné qu'il n'était pas évident que le gouvernement allait réussir à former autour de lui une coalition suffisamment solide s'il dé-

cidait de donner un sérieux coup de barre. «La population ne veut pas entendre parler de ticket orienteur ou de limitations à l'accessibilité ou à la gratuité des services publics.» Pour M. Sarault, cette réalité limite l'action gouvernementale.

#### PAS SI ROSE EN GRANDE-BRETAGNE

Le gouvernement du Québec s'est beaucoup inspiré du modèle de Margaret Thatcher pour la création des trois premières agences gouvernementales qui verront le jour le mois prochain.

Directrice au *Civil Service College* de Londres, et ancienne haute fonctionnaire dans le gouvernement de Mme Thatcher, Suzanne McCarthy, a témoigné des derniers développements dans l'imposante réforme administrative en Grande-Bretagne et de la réaction des Britanniques aux changements qui continuent de se-

couer la vie de tous les jours du pays.

Si les citoyens ont applaudi lors des premières privatisations d'organismes gouvernementaux, ils déchantent de plus en plus, a fait remarquer Mme McCarthy.

«Les Britanniques ont l'impression que rien n'a changé et ils n'ont plus l'espoir, non plus, que les choses vont changer dans les années à venir», a-t-elle signalé en mentionnant que ses compatriotes se plaignent toujours du retard des trains et des postes même si ces deux services ont été privatisés ou confiés à des agences gouvernementales.

Suzanne McCarthy a également affirmé que plusieurs Britanniques sont «irrités» par le fait que de nombreux anciens politiciens ont profité du désengagement de l'État et de la vague de privatisations pour fonder des entreprises, qui sont devenues lucratives, et s'octroyer des salaires de millionnaires.

## Un Québec souverain aura plus de sièges sociaux

QUÉBEC (PC) — Plusieurs compagnies devront ouvrir des filiales québécoises dans un Québec devenu souverain et compenseront ainsi les pertes d'emploi entraînées par le départ de sièges sociaux d'autres entreprises, croit le premier ministre Parizeau.

M. Parizeau a été bombardé de questions en Chambre par le chef de l'opposition, Daniel Johnson, sur les résultats d'une étude de l'Institut national de recherche scientifique (INRS), qui prévoit que 5000 emplois — soit 3% des emplois administratifs — seraient perdus à Montréal parce que plusieurs grandes compagnies transfèrent leur siège social à Toronto.

«Il est clair que les sièges sociaux de compagnies comme Bell, la Banque de Montréal, la Banque Royale et Seagram pourraient être mis en cause, c'est évident», a d'abord admis M. Parizeau.

«Mais d'autres compagnies comme Noranda, Eaton, Weston, Labatt, la Banque de Toronto-Dominion, Maple Leaf, des compagnies étrangères comme General Motors, Imperial Oil, auraient à créer au Québec des filiales qui embauchent du monde», a-t-il poursuivi. Conclusion, selon le premier ministre: «Il n'y aura pas de conséquences dommageables pour l'économie du Québec».

Une réponse qui a fait bondir M. Johnson. «Si les dix provinces canadiennes se séparaient les unes des autres, il faudrait installer dix sièges sociaux régionaux. Je n'ai jamais entendu une telle sottise», a-t-il lancé.

## Le Québec sur Internet



Plus de 40 millions de citoyens à travers le monde peuvent maintenant entrer en contact avec le gouvernement du Québec par l'entremise d'Internet. Le premier ministre Jacques Parizeau a inauguré hier le site que le gouvernement possède désormais sur cette inforoute. Quelque 500 pages de documentation sur le Québec sont disponibles aux abonnés d'Internet. «Elles donnent une image d'un Québec dynamique et ouvert sur le monde, avec un aperçu substantiel de notre système politique et culturel, de nos institutions et de notre histoire», a dit le premier ministre. Au départ conçu par la défense américaine, l'Internet est un réseau informatique qui permet à tout citoyen dans le monde, muni d'un ordinateur puissant et d'un programme spécial, d'avoir accès à des banques de données et à des groupes de discussions.

## Chrétien «sabote» l'économie

### Parizeau devant les syndiqués FTQ

■ LAVAL (PC) — Jacques Parizeau a accusé Jean Chrétien de chercher à «saboter» l'économie du Québec comme il a saboté les pouvoirs du Québec en 1981 lors de la nuit des longs couteaux.

L'escalade verbale entre les deux premiers ministres s'est poursuivie, hier soir à Laval, alors que le premier ministre Jacques Parizeau assistait à une soirée organisée par la Fédération des travailleurs du Québec.

La veille, lors d'un dîner-bénéfice du Parti libéral du Canada à Montréal, le premier ministre Chrétien avait soutenu que M. Parizeau méprisait la démocratie avec son virage en faveur de l'association avec le reste du Canada. M. Chrétien avait en même temps tenu la main à M. Parizeau, à condition que les Québécois votent non au référendum.

«Cet épisode est nauséabond», a carrément lancé M. Parizeau devant un auditoire conquis de représentants de syndicats affiliés à la FTQ.

«Je méprise la démocratie parce que j'ai écouté 53 000 Québécois qui ont participé à ça (les commissions sur l'avenir du Québec)?», demandait M. Parizeau à voix haute. «Ces gens-là nous ont dit qu'il faut la souveraineté pour sortir de nos problèmes.»

Il a aussi ridiculisé la main tendue de M. Chrétien, qu'il ne juge guère sincère. «Sur la base de quoi?» demande-t-il, «des caprices du Québec?»

Par «caprice», il faisait référence à la requête du Québec de rapatrier la formation professionnelle, qui avait jadis été qualifiée de «caprice» par Jean Chrétien. Pourtant, cette demande fait consensus dans le monde patronal, syndical et de l'éducation, au Québec.

Le discours du chef péquiste portait surtout sur le pourquoi de la souveraineté et sur les revendications de la FTQ à l'endroit de son gouvernement. Deux demandes syndicales ont été agréées: la loi qui avait dérogé à la construction résidentielle a été abolie et le plafond des contributions au Fonds de solidarité de la FTQ a été levé.

Pour la loi 102 — qui a gelé les salaires dans le secteur public et parapublic —, M. Parizeau a cependant avoué avoir «des complications». Les syndicats exigent l'abolition de la loi.

Faites L'ESSAI Paquet Nissan

5,8% sur location

sur Pathfinder

NISSAN

PAQUET

NISSAN

3580, boul. de la Rive-Sud, Lévis (418) 838-3838

Solde de chaînes en argent sterling

Les chaînes et les bracelets en argent sterling s'offrent parfaitement bien en toutes occasions.

Bracelets en argent sterling au prix courant de 80 \$, en solde à 70 \$.

Chaînes en argent sterling au prix courant de 125 \$, en solde à partir de 110 \$.

BIRKS

PLACE STE-FOY, 653-4035

Prête pour la saison de golf? Nous, oui.

Venez voir toutes nos nouveautés.

Audvik Golf Classique

Finlandia

Mail est Place Laurier Voisin de Les vêtements Gameau 657-7750

# Les réformistes accusent Ottawa de négocier l'autonomie autochtone à l'aveuglette

Ils demandent aussi au ministre Irwin d'intervenir dans le dossier des enfants présumés abusés dans la réserve du lac Rapide

BOB COX  
Presse canadienne

OTTAWA — Des fuites provenant du ministère des Affaires indiennes montrent que le gouvernement fédéral s'apprête à entamer à l'aveuglette le processus menant à l'autonomie autochtone, soutiennent des députés réformistes.

Le dernier document ayant fait l'objet d'une fuite, qui a été remis à un journal d'Ottawa, dit qu'on devrait offrir une autonomie limitée aux bandes indiennes.

Les autochtones pourraient jouir de certains pouvoirs provinciaux et municipaux comme, par exemple, le contrôle des services de santé, de la protection de l'enfance, de l'éducation, des services sociaux, de la pêche et de la chasse, de l'administration foncière, du mariage, de la police, du logement et de l'émission de permis.

Mais les autochtones seraient encore soumis aux lois nationales et provinciales d'une importance fondamentale — comme la Charte des droits.

L'Assemblée des premières nations a déjà rejeté les propositions en mars,

soutenant qu'elles ne feraient que miner les progrès qu'ont accomplis les autochtones dans le domaine de l'autonomie.

John Duncan, le critique réformiste en matière d'Affaires indiennes, a déclaré hier que les propositions donnant aux autochtones le contrôle sur le mariage pourraient créer un tas de problèmes de juridictions, les couples ne demeurant pas au même endroit.

« Ça va être le chaos absolu », a lancé M. Duncan.

Le document porte sur les principes généraux sur lesquels seront basées les négociations avec les autochtones sur l'autonomie.

Le ministre des Affaires indiennes, Ron Irwin, procède à des consultations

sur ce document avec les groupes aborigènes et devrait en présenter bientôt une version finale au cabinet, a indiqué un haut fonctionnaire du ministère.

D'après M. Duncan, les propositions n'ont rien de surprenant parce qu'elles sont semblables aux pouvoirs accordés aux bandes indiennes du Yukon l'année dernière. Mais il a ajouté que le modèle du Yukon, bien que pouvant faire l'affaire dans les territoires du nord à faible densité démographique, « ne peut certes pas s'appliquer partout au Canada ».

## INTERVENTION RÉCLAMÉE

Par ailleurs, le Parti réformiste s'est porté hier à la défense des enfants présumés abusés sur la réserve du lac Rapide, dans la réserve faunique de La Vérendrye, demandant au ministre des Affaires indiennes Ron Irwin d'intervenir dans le dossier.

« Le ministre a une responsabilité fiduciaire envers la sécurité personnelle des membres de la bande et cette tragédie est clairement une violation des droits de la personne », a déclaré le député Bob Ringma lors de la pério-



Le ministre Irwin n'était pas là hier pour répondre aux nombreuses questions du Parti réformiste.

de des questions aux Communes.

En l'absence du ministre Irwin, personne du gouvernement n'a été en mesure de réagir à la requête. La vice-première ministre Sheila Copps s'est

bornée à dire que la question allait être examinée.

Déçu, M. Ringma a indiqué à sa sortie de la Chambre que cette réaction démontre que le gouvernement fait peu de cas de la situation du groupe d'autochtones.

La Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) enquête actuellement sur ce qui se passe sur cette réserve, située à une centaine de kilomètres de Maniwaki. Selon la plainte déposée auprès de la DPJ, une quarantaine d'enfants autochtones auraient été victimes d'abus sexuels et physiques.

M. Ringma a également remis en cause le leadership du chef de la réserve, Jean-Maurice Matchewan. « Alors, qui est là pour protéger les gens? », a-t-il demandé.

L'intervention du député s'inscrit dans le cadre d'une offensive que mène son parti contre le ministre Irwin. Celui-ci a été interpellé à plusieurs reprises par les réformistes, ces dernières semaines. « Notre préoccupation, c'est l'efficacité du ministre. Si ça ne marche pas, on devrait changer de ministre », a lancé M. Ringma.

## Le contrôle des armes à feu rendra les grandes villes plus sécuritaires

Montréal et Toronto sont pour le projet de loi du gouvernement Chrétien

JOËL BELLAVANCE  
Presse canadienne

OTTAWA — L'enregistrement des armes à feu, comme le propose le gouvernement Chrétien dans son projet de loi C-68, permettra de rendre les grandes villes plus sécuritaires, estiment les dirigeants des villes de Montréal, Toronto et Vancouver.

« La prolifération des armes à feu met en péril la sécurité et la santé publique de nos villes. Il faut contrôler la circulation des armes à feu au Canada », a déclaré d'emblée le conseiller municipal de Montréal, Robert Côté, qui a présenté hier un mémoire fort étoffé au nom du maire Pierre Bourque devant le comité permanent de la justice, à Ottawa.

« La ville de Montréal croit que l'enregistrement permettra de mieux prévenir les crimes impulsifs, les crimes passionnels, les accidents et les suicides. Cela permettra aussi d'accroître la sécurité publique au même titre que le permettent les limites de vitesse imposées sur les autoroutes », a-t-il ajouté.

Citant de nombreuses statistiques, M. Côté a rappelé que les armes à feu font, au Québec, plus d'un mort par jour, soit 420 décès par année. Dans l'ensemble du Canada, a-t-il ajouté, au moins 1400 personnes sont tuées à chaque année par des armes à feu,

dont 80% par suicide, 15% par homicide et 5% par accident.

« Détenir une arme à feu est un privilège qui doit être assorti de responsabilités. L'accès facile aux armes est une menace à la sécurité collective et individuelle », a déclaré M. Côté.

Les membres du comité permanent de la justice tiennent actuellement des audiences relativement à ce projet de loi controversé du gouvernement Chrétien.

Selon M. Côté, les crimes commis à l'aide d'une arme rendent les villes non seulement moins sécuritaires, mais ils nuisent aussi à leur développement économique et social.

De son côté, la mairesse de Toronto, Barbara Hall, a fait valoir qu'Ottawa devait adopter le plus rapidement possible et tel quel le projet de loi sur le contrôle des armes à feu.

Elle-même victime de deux vols à la pointe d'un fusil, le premier magistrat de la ville la plus importante du pays a déclaré que l'enregistrement des armes est le seul moyen de rendre les rues des grandes villes plus sécuritaires.

« Je peux vous affirmer sans équivoque que l'adoption de ce projet de loi va améliorer le bien-être des communautés dans tous les pays », a-t-elle indiqué, ajoutant que la criminalité avait été le principal enjeu de la dernière campagne électorale municipale à Toronto.



Les six individus accusés d'avoir comploté pour assassiner deux membres des Hell's Angels ont comparu hier au palais de justice de Montréal devant le juge Claude Millette, de la Cour du Québec. Michel Bertrand, 30 ans, Leslie Faustin, 23 ans, Patrick Baptiste, 24 ans, Wodelson Pompilus, 20 ans, Jean-Ryco Verna, 24 ans, et Jean-François Cyr, 20 ans, demeureront détenus pour le moment. Ils font tous face à une accusation de complot pour meurtre, une de déguisement illégal et 10 de possession d'armes prohibées ou à autorisation restreinte. L'avocat Normand Bibeau, qui représente Bertrand, Verna et Cyr, a déclaré que le groupe s'adressera à la Cour supérieure pour tenter d'obtenir une libération sous caution, la semaine prochaine. Lors de cette opération choc dans les bandes de motards, les policiers ont notamment perquisitionné le repaire des Hell's de Lennoxville, mercredi. (PC)

## EN BREF

### Le faux monnayeur plaide coupable

Un individu considéré comme étant le cerveau du plus important réseau de faux monnayeurs jamais mis au jour en Amérique du Nord, Joseph Bagdhasarian, a reconnu, hier, à Joliette, sa culpabilité à une quinzaine d'accusations et il a immédiatement été condamné à 10 ans de prison, moins un mois. Originaire de Beyrouth, au Liban, cet imprimeur de 50 ans, habitant depuis des années Saint-Donat, dans la région de Lanaudière, était détenu depuis le 28 février. Au cours d'une perquisition à son chalet, la GRC, le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, de même que des enquêteurs du Trésor américain et des Services secrets américains avaient découvert 12,5 millions \$ de faux billets américains en coupures de 100 \$ (PC)

### Deux évasions à Saint-Hyacinthe

Les corps policiers recherchent deux prévenus qui se sont évadés du centre de détention de Saint-Hyacinthe, mercredi soir. Stéphane Labrie, 28 ans, et Sébastien Proulx, 20 ans, ont sauté par-dessus un mur de ciment vers 19h30. (PC)

## Trois nouveaux jurés pour le procès de Paul Bernardo

TORONTO (PC) — Trois autres personnes ont été choisies hier pour faire partie du jury qui rendra verdict dans le procès pour meurtres de Paul Bernardo.

Dix des 12 membres du jury ont été sélectionnés jusqu'ici, soit six hommes et quatre femmes. Les personnes choisies hier sont trois femmes, une consultante en développement international, une comptable à son compte et une chauffeuse de camion à l'emploi de la Société canadienne des postes.

Les avocats de la défense et de la Couronne ont deux autres jurés à sélectionner pour compléter le jury. Les trois femmes choisies ont déclaré qu'elles avaient entendu parler de l'affaire Bernardo, mais qu'elles ne s'étaient pas fait d'opinion quant à la culpabilité ou non de Bernardo, qui est accusé des meurtres de deux adolescentes du sud de l'Ontario.

Plusieurs candidats-jurés ont été excusés pour des raisons comme des problèmes cardiaques, une connaissance de l'anglais insuffisante et des projets de vacances.

« Je ne crois pas que je serais capable d'endurer le stress d'un procès », a admis une candidate-jurée au juge président le procès.

Avant même de procéder au choix



Paul Bernardo est accusé du meurtre de deux adolescentes.

des jurés hier, l'avocat de la défense John Rosen avait déclaré qu'il s'inquiétait au sujet de la composition du jury. « J'aimerais avoir un jury qui soit équilibré », avait-il déclaré, relevant que six des sept premiers jurés choisis étaient des hommes.

## L'écrasement d'un Cessna peut-être causé par une technologie défectueuse

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral des Transports, Doug Young, a été prévenu par son personnel deux jours après l'écrasement d'un avion au Québec l'automne dernier qu'un controversé équipement météorologique automatisé pouvait être tenu responsable de la tragédie.

Malgré la position du gouvernement selon laquelle la sécurité aérienne n'est pas compromise par le recours au Système automatisé d'observation météorologique (AWOS), des documents obtenus en vertu de la Loi d'accès à l'information révèlent que le ministre avait été informé de l'écrasement d'un Cessna survenu le 23 novembre dernier, qui a entraîné la mort du pilote.

Le ministère des Transports affirme que le système AWOS peut exécuter adéquatement et sans risques pour la sécurité aérienne un travail auparavant effectué par des personnes. Or, le système AWOS a mal fonctionné pendant trois heures l'après-midi au cours duquel l'écrasement s'est produit, selon une note de service préparée à l'intention du ministre Young par son personnel.

L'écrasement s'est produit à Havre-Saint-Pierre, sur la Basse-Côte-Nord. Le système AWOS enregistrait les

données météorologiques, dit la note de service, mais ne transmettait pas l'information à la tour de contrôle de Sept-Îles, qui aurait dû en informer le pilote.

« Ce problème de communication intermittent » était connu du ministère de l'Environnement, qui a développé le système AWOS, et « ils procèdent à des tests sur le terrain pour y remédier », est-il ajouté dans la note remise au ministre Young.

Les AWOS enregistrent à l'aide de capteurs les conditions météorologiques et les transmettent aux tours de contrôle, qui à leur tour en informent les pilotes d'avions.

Le comité du Sénat sur l'énergie a tenu des audiences spéciales cette semaine afin de déterminer si les AWOS sont en mesure de remplacer les humains sans compromettre la sécurité aérienne.

Plusieurs témoins appelés à comparaître devant le comité ont affirmé que cet équipement n'était pas sécuritaire. Mais des porte-parole du ministère de l'Environnement persistent à dire que la sécurité aérienne n'est pas compromise par ces appareils. Ils n'ont pas fait mention de l'écrasement survenu à Havre-Saint-Pierre.

## FORMATION PROFESSIONNELLE

Les entreprises consacreront  
1 % de leur masse salarialeKATIA GAGNON  
Presse canadienne

■ QUÉBEC — D'ici trois ans, le cinquième des entreprises québécoises devront consacrer au moins 1% de leur masse salariale à la formation de la main-d'oeuvre en vertu d'un projet de loi déposé hier par la ministre de l'Emploi, Louise Harel.

La mesure s'appliquera progressivement. À compter du 1er janvier 1996, les 7600 entreprises québécoises dont la masse salariale dépasse le million de dollars seront assujetties au projet de loi.

Un an plus tard, viendra le tour des entreprises dont la masse salariale se situe entre un demi-million et 1 million \$, puis, en 1998, celles dont la masse salariale oscille entre le quart et le demi-million de dollars.

Au total plus de 30 000 entreprises seront touchées, représentant près de 85% de la masse salariale totale du privé. L'ensemble du secteur public sera également mis à contribution, précise Mme Harel.

« Pour l'instant, on arrête là », explique la ministre, qui prévoit que la nouvelle mesure injectera 300 millions \$ de plus dans la formation des travailleurs.

À l'heure actuelle, les entreprises ne dépensent globalement que 0,6% de leur masse salariale pour la formation, selon les chiffres de Mme Harel. Le bilan du secteur public est plus positif: le réseau de la santé, par exemple, consacre 2% à la formation.

La ministre refuse cependant de parler d'une nouvelle taxe pour les entreprises. « Les entreprises ont consacré 11,9% de leur masse salariale à l'achat d'équipement l'an dernier. Elles n'ont

pas considéré ça comme une taxe. Elle ne doivent pas non plus considérer la formation de la main-d'oeuvre comme une taxe », dit-elle.

« Ce n'est pas une taxe qui est prélevée par l'État et déduite n'importe comment, ajoute-t-elle. C'est une obligation de dépenser pour l'entreprise. » Ces dépenses seront d'ailleurs déductibles d'impôts et admissibles au crédit d'impôt pour la formation professionnelle, créé par l'ancien gouvernement libéral, et auquel n'avaient recours que 2% des entreprises.

Le gouvernement du Québec épongeira donc une légère perte en terme de revenus à cause de la déductibilité — 10 millions \$, dit Mme Harel. Mais c'est le gouvernement fédéral, qui taxe le plus les entreprises, qui écoperait d'une bonne partie de ces nouvelles déductions et donc, d'une perte importante de revenus.

« On s'attend à ce que ces dépenses soient reconnues par le fédéral. Imaginez l'odieuse si le gouvernement fédéral reconnaissait comme déductible les dépenses pour la machinerie et pas sur la formation des travailleurs », lance Mme Harel, un petit sourire en coin.

C'est la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre qui sera chargée d'élaborer la réglementation du projet de loi, mais Mme Harel indiquait déjà, hier, que plusieurs ty-

LE SOLEIL, RAYNALD LAVOIE  
La ministre de l'Emploi, Louise Harel.

pes de formations seraient reconnues: la formation par un établissement scolaire, bien sûr, tout comme les cours donnés par des firmes privées. La formation « sur le tas », fournie par les entreprises mêmes, sera également valable.

Interrogée sur les mesures de contrôle que le gouvernement envisage pour ce dernier type de formation, la ministre répond que l'entreprise devra s'entendre avec ses employés sur les cours qui devront être donnés. « Ça devra être fait en concertation avec les employés. Ce seront eux qui seront garants de la qualité », explique-t-elle.

Mme Harel s'attend à ce que cette mesure ait un effet d'entraînement sur les entreprises, qui pourraient, éventuellement, désirer investir davantage dans la formation de leur personnel.

À titre d'exemple, en France, les entreprises consacrent en moyenne 2,8% de leur masse salariale à la formation de leurs employés.

La mesure perçue comme  
une nouvelle taxe

■ QUÉBEC (PC) — Les représentants de l'entreprise privée n'apprécient pas du tout le projet de loi de la ministre Louise Harel, qui impose aux entreprises de consacrer 1% de leur masse salariale à la formation de leur main-d'oeuvre.

Ils n'hésitent pas, eux, à parler d'une nouvelle taxe pour les entreprises québécoises qui contribuent déjà largement à la caisse du gouvernement.

« Une entreprise qui rémunère un travailleur 30 000 \$ doit verser 5000 \$ de taxes au Québec. S'il est en Ontario, ce montant baisse à 4000 \$, s'il est au Nouveau-Brunswick, à 2500 \$ », lance le président de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, Pierre Cléroux.

M. Cléroux était indigné de cette nouvelle mesure qui, dit-il, va découpler les opérations administratives effectuées par les PME québécoises. Selon lui, près de 80% de ses 17 000 membres font déjà de la formation, mais seulement 20% comptabilisent formellement ces débours.

De plus, il se dit d'avis que la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre, chargée de déterminer quels types de formation seront admissibles, nuira plus qu'elle n'aidera.

« Ce qui va arriver, c'est que les entreprises vont faire la formation qu'elles

jugent nécessaire et, comme ça ne sera pas reconnu par la SQDM, il va falloir qu'elles versent en plus la taxe de 1%, s'insurge-t-il.

Le président de la FCEI juge cependant positif que Mme Harel ait compris que cette taxe ne pouvait s'appliquer aux plus petites entreprises.

De son côté, le président de l'Association des manufacturiers, Gérald Ponton, dénonce le fait que le Parti québécois soit allé de l'avant avec cette mesure sans opérer une révision en profondeur de la fiscalité des entreprises, comme promis en campagne électorale.

D'après M. Ponton, les entreprises ne suivront pas la ministre de l'Emploi. « L'entreprise va envoyer son chèque à la fin de l'année et ses employés ne seront pas plus formés, dit-il. »

LAMQ avance elle aussi des chiffres bien différents de ceux de la ministre Harel en ce qui a trait à la formation donnée par les entreprises. « Les trois-quarts des PME qui introduisent une nouvelle technologie font de la formation », affirme M. Ponton.

La durée des conventions  
collectives s'allongeBRIGITTE BRETON  
Le Soleil

■ QUÉBEC — La proportion de conventions collectives d'une durée de plus de trois ans est passée de 0,5% à 11,5%, constate la ministre de l'Emploi, Louise Harel.

D'après des données fournies par le ministère, les conventions collectives d'une durée supérieure à 36 mois sont au nombre de 152. De ce nombre, 49 sont de 60 mois (cinq ans), 25 de six ans et quatre de sept ans. Une convention collective vient même à échéance dans 12 ans.

Mme Harel a fait part de cette prolifération des contrats de longue durée cette semaine, dans le cadre d'un congrès portant sur la réorganisation du travail. En 1994, alors dans l'opposition, Mme Harel s'était opposée au déplaçonnement de la durée des conventions collectives préconisées par le gouvernement libéral. Plusieurs voyaient dans cette modification au code du travail une atteinte aux libertés d'association syndicale.

Commentant hier la multiplication des contrats de longue durée, qualifiés aussi de « contrats sociaux », le président de la FTQ, Clément Godbout, a tenu à préciser que la majorité des conventions collectives conservent une durée de trois ans. « Les employeurs tentent d'en avoir plus, mais les syndicats les bloquent ».

Le dirigeant syndical constate que les

patrons réclament de plus longs contrats seulement en temps de crise. « L'attitude patronale n'a pas changé. Les contrats de longue durée sont très rarement des contrats sociaux car il est rare qu'un employeur accepte de s'associer au syndicat. Le patronat n'est pas encore très ouvert à voir le syndicat dans ses affaires ».

Même s'il met quelques bâtons sur les chiffres avancés par la ministre, le président du Conseil du patronat, Ghislain Dufour, se réjouit de la montée des contrats de longue durée. « Cela démontre que le déplaçonnement de la durée des conventions collectives correspondait à un besoin des entreprises qui doivent planifier à long terme. La modification du code du travail a donné une base juridique à ce qui se faisait déjà ».

M. Dufour rappelle en effet que pour obtenir des subventions du ministère de l'Industrie, des employeurs devaient d'abord conclure des ententes de plusieurs années avec les syndicats. Le CPQ constate que ce sont principalement les grandes entreprises qui optent pour ses contrats qui assurent une paix industrielle pendant plusieurs années.

Rochon  
veut mettre  
les hôpitaux  
au pas

QUÉBEC (PC) — Le gouvernement du Québec se donne le pouvoir d'intervenir pour mettre au pas un hôpital qui refuserait les transformations exigées par une Régie régionale de la santé.

Le ministre de la Santé, Jean Rochon, a saisi l'Assemblée nationale d'un projet de loi en ce sens, hier.

La loi actuelle prévoit l'autonomie absolue du conseil d'administration de chaque établissement en cette matière.

Mais le gouvernement vient de décider que 4500 lits dans des hôpitaux de courte durée devront être transformés dans les prochains mois et que ces ressources devront servir à d'autres fins. Il doit prévoir une solution pour le cas où un établissement tenterait de résister à cette solution.

« Les transformations dans les hôpitaux doivent être faites par consensus mais il faut prévoir le cas où une corporation s'opposerait à des transformations exigées par une régie régionale. La loi donnera au ministre le droit d'arbitrer dans un tel cas », a expliqué M. Rochon.

Le ministre a souligné que diverses stratégies s'offraient à une régie pour transformer les lits de courte durée dans une région.

Cette régie pourrait décider de concentrer la transformation de tous les lits dans un même établissement, ce qui amènera le changement de vocation de l'hôpital impliqué, ou répartir les lits à transformer dans plusieurs établissements.

Ce sont les régies régionales qui décident, dans chaque région, où seront effectuées les transformations, mais toutes les décisions devront avoir été prises en juillet au plus tard, a rappelé M. Rochon.

## EN BREF

## Ticket modérateur

Près de trois ans après son implantation, le ticket modérateur de 2 \$ imposé aux personnes âgées n'en est rien modéré la consommation de médicaments, aujourd'hui plus élevée qu'avant l'entrée en vigueur de cette mesure. Une étude commandée par le ministère de la Santé et dont *Le Devoir* a obtenu copie démontre que la mesure instaurée par les libéraux en 1992 n'a pas eu les effets escomptés. De fait, on a noté un ralentissement de la consommation et des coûts du programme de médicaments pour personnes âgées dans les mois qui ont suivi l'imposition des frais. Mais aujourd'hui, tant le nombre de pilules que les coûts du programme sont de nouveau à la hausse, indique le rapport « Contribution de deux dollars: un an et deux ans après ». (PC)

Les physiothérapeutes  
s'inquiètentUn « flou artistique » précède la  
période des grandes décisionsMARIE CAOINETTE  
Le Soleil

■ QUÉBEC — Y aura-t-il encore des services de physiothérapie et de réadaptation dans 200 hôpitaux, centres d'accueil et autres établissements publics du Québec lorsque les patients retourneront à leur domicile sitôt après une intervention et que des dizaines d'institutions auront fusionné ou regroupé leurs services ?

C'est la question que se posent les 2000 physiothérapeutes qui pratiquent en milieu public. Leur inquiétude rejoint celles de tous les groupes d'employés des services de santé du secteur public qui, tour à tour, en ont fait état dans les médias.

Pour l'instant, on baigne dans un « flou artistique », dit Marie-Josée Leroux, présidente du syndicat des physiothérapeutes et thérapeutes en réadaptation physique du Québec, pour décrire le contexte qui prévaut dans l'attente des décisions des régies régionales de la santé qui tomberont au début de l'été dans la plupart des régions.

Rien n'est encore prévu pour le transfert de personnel vers les CLSC tandis que des fermetures de services et des pertes d'emplois pourraient résulter des regroupements ou fusions d'établissements.

Soucieux de se positionner favorablement pour résister aux compressions possibles, le syndicat a commandé un sondage, réalisé par une firme d'experts, qui indique que la population tient, dans une très large proportion, à plus de 75%, à conserver l'accès à des services de physiothérapie gratuits. Le pourcentage reste même au-dessus de 50% chez les gens gagnant plus de 80 000 \$ par an ! Même s'il faut attendre longtemps pour y avoir accès, souligne Mme Leroux, les services gratuits sont la seule ressource des gens sans assurance privée.

Les physiothérapeutes reprochent donc au processus actuel de s'articuler autour d'une diminution des dépenses de l'État sans qu'aucune consultation n'ait été d'abord menée sur la nature et l'étendue des services que la population tient à préserver.

Depuis 1987, les services de physiothérapie hospitaliers ont d'ailleurs bien changé. Les services offerts à des patients de l'extérieur ont beaucoup diminué avec la perte de la clientèle des travailleurs accidentés que la Commission

LE SOLEIL, GILLES FRÉCHETTE  
Comme tous les professionnels de la santé qui travaillent dans les hôpitaux, les physiothérapeutes sont inquiets des lendemains du virage ambulatoire et des fusions d'établissements tant pour leur emploi que pour les services gratuits qui étaient offerts au public, déclare Marie-Josée Leroux, présidente du syndicat des physiothérapeutes du Québec.

de santé et de sécurité au travail (CSST) réfère plutôt vers des cliniques privées où les traitements débutent plus rapidement. Malgré la réduction de cette clientèle, les listes de personnes non hospitalisées attendant des services de physiothérapie restent fort longues.

Les patients hébergés des établissements publics ont toujours priorité sur ceux de l'externe quelle que soit la gravité de l'état de ces derniers, explique Mme Leroux. Malgré les délais, les patients externes représentent jusqu'à 50% de la charge de travail de certains physiothérapeutes ou thérapeutes en réadaptation.

## ENTRE D'OUTILLAGE DUBERGER

3045, boul. Père Lelièvre Tél.: (418) 683-4926 Watt: 1-800-268-OUTIL  
QUÉBEC (QUÉBEC) G1P 2Y3 Fax: (418) 683-760980 (6884)

Heures d'ouverture: jeudi et vendredi 4 et 5 mai, de 8h à 21h; le samedi 6 mai, de 9h à 17h.

SUPER VENTE  
ANNUELLE  
3 JOURS SEULEMENTJeudi, Vendredi et SAMEDI  
LES 4, 5 et 6 mai 1995Nombreux spéciaux sur plus de 5000  
articles en magasin  
tels que:

## NOMBREUX SPÉCIAUX EN MAGASIN TELS QUE:

GRAY 40%\* à 60%\* d'escomptes

CHICAGO PNEUMATIC (outils) 40%\*

LISLE -30%\* VISE-GRIP -45%\*

LENOX -35%\* CHANNELLOCK -40%\*

Kdtool -30%\* JET (palan) -30%

Hanson -35%\* OTC de 20%\* à 33%\*

\* Escomptes accordés sur les prix suggérés de ces manufacturiers.

# LE MONDE

## Les combats reprennent à Grozny

### À quatre jours des Fêtes de la Victoire à Moscou

■ MOSCOU (AFP) — La capitale tchéchène Grozny est redevenue ces derniers jours le théâtre d'intenses combats entre forces russes et indépendantistes, relançant un conflit que le Kremlin voulait faire oublier à quatre jours des cérémonies de la victoire de 1945.

Dans la nuit de mercredi à hier, de violents combats à l'artillerie ont secoué la banlieue nord-est de Grozny. Si on ignorait encore quels dégâts ils avaient causés, l'armement lourd utilisé — de fortes explosions, des tirs d'artillerie et de mitrailleuses de gros calibre ont été entendus — témoigne d'une poussée de tension dans la capitale.

Lundi déjà, des combattants tchéchènes avaient poussé l'audace jusqu'à attaquer une colonne de blindés russes à l'entrée de la ville, tuant trois soldats, blessant huit autres et tenant bon trois heures durant jusqu'à

l'arrivée de renforts russes.

Depuis que les Russes avaient officiellement terminé le « nettoyage » de Grozny à la mi-février, la vie dans la capitale tchéchène, où sont revenus à ce jour quelque 200 000 civils selon la Croix-Rouge, reprenait péniblement.

Les rues, bien que bordées de bâtiments dévastés, étaient relativement calmes dans la journée, la guerre étant présente surtout par les patrouilles incessantes de blindés et camions militaires et les nombreux postes de contrôle russes. La nuit, une fois prononcé le couvre-feu, les incursions des combattants tchéchènes se

traduisaient essentiellement par le crépitements d'armes automatiques.

#### REFUS DE LA TRÊVE

Mais depuis le week-end dernier, les combattants tchéchènes ont confirmé en reprenant l'offensive leur refus de respecter la trêve du président Boris Eltsine pour la « période sacrée » des commémorations du 9 mai. Les Russes ont reconnu avoir perdu depuis vendredi dernier 9 hommes.

Qualifiant de pure « propagande » le moratoire du Kremlin, en principe en vigueur depuis le 28 avril et jusqu'au 11 mai, les responsables de l'état-major tchéchène ont promis de multiplier les attaques contre les forces russes pour fêter à leur manière l'anniversaire de la victoire.

À l'heure où les journalistes affluent de nouveau à Grozny en prévision du

sommet russo-américain des 10 et 11 mai à Moscou, les Tchéchènes savent que c'est l'occasion où jamais de prouver au Kremlin qu'il n'est pas prêt d'avoir réglé « le problème tchéchène » — et d'attirer l'attention d'une communauté internationale qui s'est contentée de condamner sans grande conviction la répression russe.

Les troupes russes ne sont pas en reste. Certes elles auraient certainement préféré que Grozny soit épargnée par les combats, mais elles ont elles-mêmes ignoré la trêve unilatérale annoncée par le Kremlin, en poursuivant notamment tout le week-end leur offensive sur le petit village de Bamout, principal foyer de résistance des indépendantistes dans l'ouest de la république indépendantiste.

Les tirs russes ont même affolé les envoyés de l'OSCE arrivés à Bamout

pour un bref tour d'horizon le 29 avril. Les cinq membres de la mission, qui avaient informé de leur visite l'état-major russe, ont été obligés de s'abriter 10 minutes durant alors que les obus pleuvaient autour d'eux.

Dans ces conditions, le « moratoire » n'a pas pu permettre d'arrêter le flot de victimes, qui atteint les dizaines de milliers de morts depuis bientôt cinq mois que dure la guerre dans cette république musulmane du Caucase.

Reste à savoir comment la reprise des combats pourrait influencer les interventions publiques des dirigeants étrangers invités à Moscou. Le ministre français des Affaires étrangères, Alain Juppé, a déclaré le 1er mai que l'intervention russe en Tchétchénie « devrait mériter une réaction forte de la part des puissances internationales ».

## Nouveau désastre électoral pour Major

### Scrutins locaux

LONDRES (AFP) — Les conservateurs ont perdu au moins la moitié des districts qu'ils contrôlaient en Angleterre et au pays de Galles à l'issue des élections locales d'hier.

Selon un décompte officiel, portant sur environ les deux tiers des sièges en jeu, les conservateurs avaient déjà perdu 40 des 70 districts ruraux et urbains où ils étaient majoritaires avant le scrutin.

En terme de conseillers locaux, les projections de la BBC indiquaient que les conservateurs étaient en passe de perdre 2500 des 4100 sièges qu'ils détenaient, au profit des travaillistes et des libéraux-démocrates.

Ces résultats sont pires que ceux annoncés par les sondages les plus pessimistes pour les conservateurs au pouvoir.

Les travaillistes, qui ont gagné au moins 30 districts en plus des 111 qu'ils contrôlaient, apparaissent comme les grands gagnants du scrutin. Ils ont emporté pour la première fois de leur histoire la majorité dans des villes comme Portsmouth et Douvres.

Les centristes du parti libéral-démocrate ont également eu quelques motifs de satisfaction, notamment dans le sud de l'Angleterre, où ils renforcent leur influence au détriment des conservateurs en déroute.

Vingt-neuf mille candidats se présentaient pour 12 000 sièges de districts, en majorité ruraux.

Selon les analystes politiques, un score catastrophique des conservateurs risquait de relancer le débat sur le remplacement à la tête du Parti conservateur du premier ministre, M. John Major.

Pire que ce que prédisaient les sondages



Madame Jovanka Broz, veuve du maréchal Tito, dont c'était le 15<sup>e</sup> anniversaire du décès hier, dépose une gerbe de fleurs sur la tombe du défunt à Belgrade. Le maréchal Tito a été président de la Yougoslavie de 1945 à 1980.

## Croates et Serbes à Genève

■ GENÈVE (d'après AFP et Reuter) — Le gouvernement de Croatie et les dirigeants serbes séparatistes de la Krajina ont accepté officiellement hier d'entamer des négociations de paix globale à Genève, qui devraient débiter la semaine prochaine.

Ces pourparlers avaient été proposés la veille par les médiateurs de l'Union européenne David Owen et de l'ONU Thorvald Stoltenberg, devant les risques d'embrasement général de la région provoqués par les affrontements depuis quatre jours entre les forces croates et serbes séparatistes en Slavonie occidentale.

À Zagreb une nouvelle alerte générale a été déclenchée hier après-midi et la police a indiqué qu'une explosion avait été entendue dans l'ouest de la ville.

L'armée croate a capturé hier la ville de Pakrac, dernière poche de résistance serbe en Slavonie occidentale.

Les troupes de Zagreb — 7200 hom-

mes environ — contrôlaient depuis mardi la quasi-totalité de la Slavonie occidentale, une enclave de la République serbe de Krajina (RSK) proclamée unilatéralement en 1991.

Les troupes gouvernementales ont conquis le secteur serbe de la ville au terme de deux heures de combat acharné avec quelque 200 têtes brûlées de la 18<sup>e</sup> brigade de l'armée serbe.

L'ONU n'a pu confirmer la reddition de la totalité des 200 rebelles. Les séparatistes avaient brusquement cessé de pilonner le secteur croate de Pakrac à 16H00 locales, permettant aux troupes gouvernementales de pénétrer en zone serbe.

Environ 20% de la Croatie restent

aux mains des Serbes de la Krajina.

Dénonçant une « agression impudente », Radovan Karadzic, le chef des Serbes de Bosnie, s'est engagé hier à défendre ses alliés de Croatie par tous les moyens.

Mais les forces séparatistes ont démontré leur puissance de feu en touchant pour la première fois depuis 1993 Zagreb avec des tirs de roquettes qui ont fait une dizaine de morts et environ 200 blessés dans la capitale.

Un cessez-le feu, négocié par le représentant spécial de l'ONU dans l'ex-Yougoslavie Yasushi Akashi est intervenu mercredi après midi. L'accord prévoit le départ des militaires et civils serbes de l'enclave d'Okucani.

Mais la situation restait tendue hier matin, plus d'un millier de soldats serbes continuant d'opposer une résistance à l'armée croate, selon Zagreb, dans la région d'Okucani en Slavonie occidentale.

## Pressions américaines sur Moscou

WASHINGTON (AFP) — À quelques jours du sommet russo-américain dont ils disent ne pas attendre grand-chose, les États-Unis ont accru hier leur pression sur Moscou en avertissant que la livraison de réacteurs nucléaires russes à l'Iran entraînerait sans doute la fin de la coopération nucléaire civile entre les deux pays.

« S'ils vont de l'avant avec ce contrat, il sera virtuellement impossible pour nous d'avoir une coopération à des fins pacifiques dans le domaine nucléaire eux », a affirmé le secrétaire d'État américain, Warren Christopher.

C'est la première fois qu'un haut responsable américain fait état publiquement d'une telle possibilité si Moscou honore ce contrat avec Téhéran. Washington, qui accuse l'Iran de vouloir se doter de l'arme nucléaire, fait pression depuis des mois sur le Kremlin pour qu'il renonce à cet accord.

M. Christopher a toutefois affirmé que, compte tenu de l'importance pour Washington de ses relations avec Moscou, « l'ensemble de ces relations ne doit pas être l'otage d'un problème en particulier, aussi important soit-il ».

#### QUESTION PRIORITAIRE

Le différend entre les deux pays concernant l'Iran devrait dominer le sommet de la semaine prochaine à Moscou entre MM. Clinton et Eltsine.

Le porte-parole du ministère russe des Affaires étrangères a réaffirmé hier que Moscou restait décidé à livrer ces réacteurs nucléaires à l'Iran.

Le contrat porte sur la construction de deux réacteurs à Bouchehr, sur le Golfe, mais aussi sur la livraison d'une centrifugeuse à gaz qui, selon Washington, constitue la preuve irréfutable que le programme nucléaire iranien a des fins militaires.

Comme on lui demandait si Washington se satisfait de l'annulation de la vente de la centrifugeuse, ou d'une autre solution de compromis en vertu de laquelle le combustible irradié produit par les deux réacteurs serait renvoyé en Russie pour éviter que les Iraniens puissent, en le retraitant, en extraire de l'uranium enrichi et du plutonium, M. Christopher a répondu sans hésiter que non.

## Village sens dessus dessous à cause du triomphe de Le Pen

### La « fête des sorcières » perturbée par les rivalités politiques

■ RICHE (AFP) — Dans le petit village de Riche, en Lorraine française, tout près de la frontière allemande, les quelque 200 habitants se regardent en chiens de faïence : Jean-Marie Le Pen, le candidat de l'extrême-droite à l'élection présidentielle a recueilli 35,5% et l'ambiance villageoise est devenue détestable.

Pour la « fête des sorcières », une tradition locale permettant dans la nuit du 30 avril au 1er mai de se faire des blagues, un tract anonyme a circulé de maison en maison. Les électeurs de M. Le Pen s'y font traiter de gros imbéciles, le mot imprimé étant d'ailleurs beaucoup plus vulgaire. Or, à Riche, les « sorcières » n'étaient pas jusqu'à présent supposées faire de politique et les habitants n'ont pas trouvé la blague très drôle.

Dans ce département, la Moselle, qui a voté pour le candidat d'extrême-

droite à 23,8 %, Riche s'est distingué : sur 135 suffrages exprimés, M. Le Pen en a recueilli 48.

Il n'est d'ailleurs pas le seul petit village de la Lorraine, ou de l'Alsace voisine, à avoir permis à M. Le Pen de faire une percée, qui inquiète ses adversaires dans la perspectives des élections municipales de juin.

Or, à Riche, il n'y a pas de problème précis d'immigration ou de sécurité, les deux thèmes sur lesquels, avec l'exaltation du nationalisme le plus traditionnel, le Front national de M. Le

Pen axe sa campagne.

« L'immigration et l'insécurité ne représentent seulement que des concepts et le chômage qu'une simple crainte », relève un habitant.

Toutefois, les problèmes liés à la crise et à la présence de travailleurs étrangers sont géographiquement très proches. Les facilités de transport ont aboli la distance qui existait auparavant entre la ville et le milieu rural.

Une mère de famille, qui préfère, comme beaucoup dans le village, s'exprimer anonymement, constate : « Dans la ville voisine, Morhange, il y a trois quarts d'immigrés : on est outré ».

Le fait que M. Le Pen exalte la France et ses valeurs traditionnelles, dans un pays qui fut occupé par l'Allemagne et qui est la terre natale de Jeanne d'Arc, l'héroïne de l'histoire de France que M. Le Pen a choisi comme

figure emblématique, n'est pas mis en avant par les habitants de Riche.

Un ami du maire de Riche, lequel est un « divers droite », c'est-à-dire sans étiquette précise, a une explication beaucoup plus fataliste. Sans accorder beaucoup de crédit à la télévision, il pense que le « manque d'informations » est « un drame pour nos villages ».

Et puis, dit-il, « on est peut-être trop heureux. On n'a peut-être pas assez de soucis, alors on fait des bêtises, on oublie l'histoire ».

Lorsqu'elle a trouvé le tract des « sorcières » dans sa boîte aux lettres, Lucie, 69 ans, n'a pas compris pour quoi on la critique. « Je n'ai rien contre les étrangers. J'ai choisi M. Le Pen comme ça, sans autre raison », ajoute-t-elle comme pour s'excuser de sa décision.

Un agriculteur est plus violent :

« C'est une insulte et je vais de ce pas voir le maire pour qu'il porte plainte ». Pour lui, M. Le Pen est un homme « pas pire que les deux autres », c'est à dire le gaulliste Jacques Chirac et le socialiste Lionel Jospin.

« De toute façon, Le Pen, Chirac ou Jospin, ça ne change rien : ils font tous la même chose », complète Georgette, la patronne du vieux café, avouant « ne rien comprendre à la politique ». Pour elle, « l'important est de mettre un bulletin dans l'urne. Lequel ? Je verrai dimanche ».

Car la perspective du deuxième tour de scrutin, qui départagera MM. Chirac et Jospin inquiète.

« Le drame, dit l'ami du maire, serait que ceux qui ont voté Le Pen au premier tour, s'abstiennent au second. Cela signifierait qu'ils partagent les thèses d'extrême droite. Mais je n'y crois pas ».

## Kent se souvient



Des étudiants de l'université Kent ont allumé des chandelles hier sur le site où ont péri quatre-vingt-cinq étudiants il y a 25 ans lors d'un affrontement avec la Garde nationale de l'Ohio. L'événement constitue un point tournant dans le mouvement d'opposition à la guerre du Vietnam.

## OKLAHOMA Recherches abandonnées

Les sauveteurs s'apprétaient hier à interrompre leurs recherches sur le site de l'attentat à la bombe à Oklahoma City, dont le bilan est maintenant de 149 morts, alors que la chasse à l'homme pour arrêter un deuxième suspect se poursuivait à travers le pays. Une demi-douzaine de sauveteurs travaillaient encore sur le site dans la matinée de jeudi qui pourrait constituer la dernière journée de fouilles. (AFP)

## JAPON

### Quels beaux moineaux ces oiseaux

Un couple d'oiseaux qui n'a pu être identifié a arrêté mardi matin pendant plus de deux heures le trafic sur les deux voies des trains à grande vitesse les plus modernes du Japon. Les volatiles avaient installé leur nid sur les lignes à haute tension, ce qui a provoqué un court-circuit, annulé le départ de sept trains et entraîné le retard de plusieurs autres pendant plus de dix heures. Près de 25 000 voyageurs ont eu à subir les conséquences de ce pied-de-nez du printemps. (AP)

## RWANDA

### Les Hutus s'en vont

1 800 Hutus, assiégés par l'armée dans le camp de Kibeho, dans le sud-est du Rwanda, depuis le massacre de plusieurs milliers d'autres réfugiés il y a deux semaines, ont accepté de rentrer chez eux, a annoncé hier le ministre rwandais de l'Intérieur. Les Hutus se sont regroupés dans un bâtiment insalubre depuis le massacre de leurs congénères lors de la fermeture du camp par l'armée gouvernementale dominée par les Tutsis.

## PROLIFÉRATION NUCLEAIRE Consensus probable pour une prorogation indéfinie du TNP

NEW YORK (AFP) — La majorité en faveur d'une prorogation indéfinie du traité de non-prolifération nucléaire (TNP) s'est consolidée hier au sein des 178 pays ayant adhéré à ce traité, a-t-on indiqué de sources diplomatiques.

La proposition sud-africaine d'une prorogation indéfinie, associée à une « déclaration de principes sur la non-prolifération nucléaire et le désarmement », a déjà attiré une majorité de pays, contrairement à celle, dite du groupe de Bandung, en faveur d'une prorogation conditionnelle de 25 ans du TNP, sauf s'il en était décidé autrement.

Si cette tendance se confirme, elle facilitera l'émergence d'un consensus évitant ainsi de recourir à un vote — public ou secret, la question n'est pas encore tranchée — comme ne l'a pas exclu le président de la conférence, le diplomate srilankais Jayantha Dhanapala, mercredi prochain.

Le texte sud-africain, qui a reçu hier le soutien public des États-Unis par l'intermédiaire du secrétaire d'État à l'Énergie, Mme Hazel O'Leary, a l'ambition de renforcer les 11 articles du traité lui-même.

Non-prolifération, universalité, garanties, usage pacifique de l'énergie nucléaire, désarmement, établissement de zones libres de toutes armes nucléaires sont minutieusement passés en revue.

Ce texte, faisant partie d'un ensemble comprenant la proposition de prorogation indéfinie du TNP, peut théoriquement encore être remis en cause par d'autres propositions sur la durée de la prorogation. Celles-ci devront être rendues publiques ce soir.

### INITIATIVE CANADIENNE

Aussi la majorité a-t-elle adopté une stratégie consistant à soutenir, avec tout autant de force, une initiative canadienne favorable à une prorogation indéfinie du traité, sous forme de proposition de résolution à soumettre à la conférence en séance plénière, consiste à rassembler le plus grand nombre de coparrains, et si possible davantage que la majorité absolue de 90 voix nécessaires à la prorogation indéfinie du TNP.

Ce chiffre est déjà atteint, assure-t-on de sources diplomatiques. S'il augmente dans les tout prochains jours, les 178 États signataires du TNP devraient décider par consensus la prorogation indéfinie du traité, renforçant ainsi sa validité.

Selon des pointages opérés par des organisations non gouvernementales (ONG), au moins 104 pays sont en faveur d'une telle durée de prorogation.

Le coparrainage d'une résolution est un engagement plus crédible qu'un simple sondage et contient un effet d'entraînement évident, souligne-t-on de même source.

Dans l'hypothèse, peu probable, d'un renforcement de la minorité agissante — conduite par quelques pays non alignés, dont l'Indonésie, l'Iran et l'Égypte, le président aura alors recours au vote pour parvenir à une prorogation indéfinie du traité, le résultat ne faisant d'ores et déjà pratiquement plus aucun doute.

Le TNP, ainsi prorogé, courrait alors le risque d'être sensiblement affaibli, alors qu'il engage l'avenir nucléaire du monde.

# 325<sup>e</sup> anniversaire de la Baie

C'est la fête, à la Baie!  
Et nous célébrons notre 325<sup>e</sup> anniversaire avec une foule d'offres spéciales et de rabais!



# SUPER SAMEDI

Des économies, oui! oui! Le samedi 6 mai!

<p><b>1 SEUL JOUR</b></p> <p>Les collants fins de marques nationales</p> <p><b>Achetez-en un à prix ordinaire et obtenez le second* à moitié prix!</b></p> <p>Secret, Hanes, Carneo, WonderBra, Silks, Energizers et Dim.</p> <p>* Sur nos prix ordinaires.</p> <p>** De valeur égale ou moindre.</p> <p>Collants fins, rayon 225.</p> <p>Exception: Jockey. Le choix varie selon le magasin.</p>	<p><b>15 % DE RABAIS ADDITIONNEL*</b></p> <p>Chaussures pour femme à prix déjà réduits de 25 % à 50 %!</p> <p>* Sur nos derniers prix étiquetés.</p> <p>Chaussures chics et tout-aller pour femme, rayons 262, 267, 271 et 835.</p>	<p><b>1 SEUL JOUR</b></p> <p>Tenues d'extérieur printanières pour femme</p> <p><b>40 % DE RABAIS*</b></p> <p>* Sur nos prix ordinaires.</p> <p>Tenues pour femme, rayons 101 et 801.</p>
<p><b>EN COSTUME D'ÉPOQUE POUR VOUS SERVIR!</b></p> <p>À l'occasion du 325<sup>e</sup> anniversaire de la Baie de Hudson, plusieurs employés seront vêtus d'un costume d'époque. Les costumes ont été gracieusement fournis par la Boutique Kat-Lyn, 426, rue Anna à Québec.</p> <p>Les célébrations sont commencées, venez fêter avec nous! Plusieurs activités ont été prévues et il y a beaucoup d'aubaines dans tous les rayons!</p>	<p><b>1 SEUL JOUR</b></p> <p>Bijoux en perles de culture, rondes et d'eau douce</p> <p><b>40 % DE RABAIS*</b></p> <p>* Sur nos prix ordinaires.</p> <p>Bijoux en perles, rayon 233.</p>	<p><b>1 SEUL JOUR</b></p> <p>Paquets de chaussettes FairSet* pour femme</p> <p><b>40 % DE RABAIS*</b></p> <p>Paquets de 2 ou 6 paires.</p> <p>Nos prix ord. 4,99 \$ à 9,99 \$.</p> <p>Supersolde 2,94 \$ à 5,99 \$ le paquet.</p> <p>Chaussettes, rayon 832.</p>
<p><b>3 soutiens-gorge = 40 % de rabais</b> <b>2 soutiens-gorge = 35 % de rabais</b> <b>1 soutiens-gorge = 30 % de rabais</b></p> <p>Plus vous achetez, plus vous économisez!</p> <p>Beau choix de modèles signés Playtex, Warner's et WonderBra</p> <p>* Sur nos prix ordinaires.</p>	<p><b>1 SEUL JOUR</b></p> <p>Bijoux en argent fin et en marcassite</p> <p><b>40 % DE RABAIS*</b></p> <p>* Sur nos prix ordinaires.</p> <p>Bijoux, rayon 239.</p> <p>Exceptions: bijoux de jade.</p>	<p><b>1 SEUL JOUR</b></p> <p>Tous les bijoux mode</p> <p><b>25 % DE RABAIS*</b></p> <p>* Sur nos prix ordinaires.</p> <p>Bijoux mode, rayon 236.</p> <p>Exceptions: bijoux Monet, 1928e, Liz Claiborne, Jones New York, Anne Klein et Napier. Le choix varie selon le magasin.</p>
<p><b>1 SEUL JOUR</b></p> <p>Choix de montres</p> <p><b>30 % DE RABAIS*</b></p> <p>* Sur nos prix ordinaires.</p> <p>Montres, rayon 231. Exceptions: Swatch, Guess, Indigo de Timex, Essentials de Timex et Caprice de Cardinal. Le choix varie selon le magasin.</p>	<p><b>1 SEUL JOUR</b></p> <p>Bijoux mode en liquidation</p> <p><b>40 % DE RABAIS*</b></p> <p>* Sur nos derniers prix étiquetés.</p> <p>Le choix varie selon le magasin.</p>	<p><b>1 SEUL JOUR</b></p> <p>PLUSIEURS AUTRES OFFRES EN MAGASIN!</p>



# OPINIONS

## LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

Président du conseil d'administration PIERRE DES MARAIS II  
Président et Éditeur GILBERT LACASSE  
Rédacteur en chef GILBERT LAVOIE  
Directeur de l'édition J.-JACQUES SAMSON  
Directeur de l'information ANDRÉ FORGUES

### ÉDITORIAL

## À Aubut de sauver les Nordiques

**M**arcel Aubut a le choix. Ou bien il passera dans l'histoire comme un grand leader du hockey qui a maintenu les Nordiques à Québec en 1979 et en 1995, envers et contre tous. Ou bien il sera perçu comme un homme d'affaires talentueux mais égoïste qui a vendu la « shop » aux Américains, a touché son profit et s'est sauvé avec le « cash », sans considération pour l'importance et la symbolique du hockey dans la société québécoise. C'est à lui et non aux contribuables québécois de décider.

M. Aubut a déjà fait son argent avec le hockey. Un salaire de 500 000 \$ par année, un compte de dépenses généreux, des contrats très lucratifs pour sa firme d'avocats, l'homme n'est pas dans la misère. S'il vend les Nordiques, il empoche ses millions \$ et prend sa retraite dans le plus grand confort.

Mais il n'y a pas que l'argent dans la vie. Marcel Aubut joue, grâce aux Nordiques, un rôle important dans la Ligue nationale qui lui ouvre des portes partout sur le continent nord-américain. S'il vend son club, il devient un millionnaire, parmi tant d'autres, mais rien de plus.

L'histoire de Marcel Aubut, son rôle étonnant dans le maintien des Nordiques à Québec en 1979, son influence déterminante dans plusieurs grands projets à Québec, devraient l'inciter à se montrer moins cinglant dans les négociations en cours avec le gouvernement Parizeau.

M. Aubut doit mettre de l'eau dans son vin et comprendre que le premier ministre Jacques Parizeau a une obligation de grande prudence dans ce dossier. Le gouvernement du Québec n'a tout simplement pas le droit d'engager aveuglément des fonds publics dans cette équipe de hockey sans demander des garanties. On ne veut surtout pas se retrouver dans la position du Manitoba qui a dû faire une croix mercredi sur les Jets de Winnipeg, après y avoir investi plus de 20 millions \$ depuis 1991.

Dans un tel contexte, la position du gouvernement québécois est raisonnable: Québec demande une participation dans la franchise des Nordiques, afin de récupérer ses débours si jamais l'équipe devait être vendue. Plus important encore: Québec demande du temps. Le gouvernement financerait une partie du déficit pendant un an et demi avant de s'engager dans la construction d'un amphithéâtre, le temps nécessaire pour vérifier la viabilité de l'équipe ici. Évolution des salaires des joueurs, revenus d'une loterie spéciale, vente de loges, revenus de la télévision, péréquation, autant de facteurs qui feront la différence entre des déficits ou des profits pour un club comme les Nordiques dans quelques années. Il est tout à fait normal que le gouvernement Parizeau demande plus de temps avant de s'engager à plus long terme.

De la même manière, il est tout aussi normal que le gouvernement préfère attendre une décision sur les Jeux de 2002: si Québec l'emporte, le financement d'un nouvel amphithéâtre sera beaucoup plus facile. Enfin, il est absolument essentiel que le gouvernement s'assure d'une plus grande transparence en réclamant une participation minoritaire dans la franchise des Nordiques. Jamais les contribuables n'accepteront des mettre des fonds dans cette équipe, sans savoir comment ces fonds sont gérés. « No taxation without representation », diraient les Américains.

Ces conditions peuvent sembler inacceptables à Marcel Aubut qui aime diriger ses affaires tout seul. Mais si le Québécois qu'il est tient véritablement à garder son club à Québec et croit sincèrement que c'est possible à long terme, il doit le montrer maintenant.



Gilbert Lavoie

**Aubut doit mettre de l'eau dans son vin**



### CARREFOUR DES LECTEURS

#### Enterrer le problème

Les promoteurs du projet « Kabir-Kouba » (l'aménagement de 800 logements sur les sols contaminés de la Pointe-aux-Lièvres, à Québec) veulent littéralement enterrer le problème de pollution de ce secteur. Le sol est contaminé ?

Selon LE SOLEIL, on va le recouvrir d'une toile imperméable, deux mètres de terre, puis on va construire dessus... et y planter des arbres. Les promoteurs auront fort à faire pour trouver une toile qui résistera éternellement à l'assaut des racines des arbres, du ruissellement, des travaux de construction, de la petite faune qui viendra s'installer sous leur pelouse. Dans 10, 15 ou 20 ans, à la faveur d'une forte pluie, les contaminants atteindront nécessairement la surface du nouveau sol.

Peut-être les promoteurs ne seront-ils plus là pour en assumer les conséquences, mais les habitants de leurs logements, eux, seront aux prises avec les problèmes de santé, surtout les jeunes enfants.

Le sol contaminé est présentement relativement accessible; le lieu est décontaminable. Construire des édifices par-dessus est condamner la Pointe-aux-Lièvres à garder ses contaminants (à moins d'exproprier et de démolir les charmants logements).

La signification de « Kabir-Kouba », le nom du projet? C'est le nom que les Hurons donnaient à la rivière Saint-Charles. Cela se traduirait en « Rivière aux mille détours ». Il semble en effet que l'on veuille contourner le problème.

Robin Cantin, Québec

#### Ma peur de la sécession-souveraineté

La liberté semble être ce que la plupart des personnes désirent le plus et veulent le moins. La pleine et entière responsabilité de nous-mêmes est paradoxalement le plus grand plaisir de la vie et aussi ce que l'on essaie le plus d'éviter. Au Québec, je me sens de plus en plus comme une itinérante d'un pays qui se trouve quelque part ailleurs et qui n'en finit plus de s'achever. Ça fait 25 ans que

je me prépare à ce pays. Ne pourra-t-il que rester à jamais illusoire, conceptuel et palabre d'intellectuels en mal d'idées originales ?

Je ne sais pas exactement où je vais et c'est bien mieux comme ça. Même si j'ai peur, je vote OUI à la question: « Êtes-vous pour la sécession-souveraineté du Québec ». La peur qui est le signal d'alarme privilégié de mon corps et m'atteint le ventre, le bas-ventre, la poitrine, la tête, le cœur et la raison est saine et salutaire. Cette peur me permet de libérer des stratégies d'adaptation et est ma meilleure alliée pour le maintien d'une certaine harmonie intérieure continuellement à refaire.

La peur accompagne et guide aussi nécessairement la fondation d'un pays qui est la tâche première de tout groupe: tout groupe humain doit pour son équilibre trouver nécessairement un pays à son corps et à sa ressemblance sans s'y enliser et se fermer à l'ailleurs et aux changements de la vie.

Renée Pelletier, Trois-Pistoles

#### Justice de mâles

La Cour suprême avait statué qu'il suffisait de se dire bien saoul pour être déclaré innocent d'avoir violé ou battu une femme. Voici que la cour du Québec affirme que, si madame est morte, monsieur doit être acquitté, sous prétexte qu'on ne peut contre-interroger de nouveau la victime.

Justice de mâles... Quelle misère !

Martin Dufresne, Saint-Hippolyte

#### Une solution pour les électeurs canadiens

C'est sans grande surprise que j'ai lu, le lundi 10 avril, un article de la Presse canadienne intitulé « Les électeurs canadiens privés d'alternative ». L'histoire se répète et on semble l'oublier. Du temps du Crédit social on disait la même chose ! Tant qu'un parti politique fédéraliste ne changera pas sa vision de l'avenir qui veut que le Canada demeure tel qu'il est actuellement, avec toutes ses composantes, les électeurs canadiens seront privés d'alternative, puisqu'en changeant de parti lors d'une élection, on se retrouve toujours au point de départ, c'est-à-dire nulle part.

Si j'étais parmi les dirigeants du Nouveau Parti démocratique, je profiterais de l'occasion pour me ressourcer en tenant un congrès d'orientation et suggérer de sauvegarder le pays en favorisant l'indépendance du Québec dans l'harmonie afin que la prospérité demeure. Dans le contexte politique actuel, le NPD ne peut plus trouver sa place et, s'il veut reprendre de la vigueur, il n'a pas d'autre choix que de prôner un nouveau Canada. La seule chance pour le NPD fédéral de sortir de l'ombre est d'avoir une nouvelle vision du Canada et d'entreprendre dès maintenant de véhiculer son message pour aller chercher ceux et celles qui croient que Jean Chrétien, Jean Charest ou Preston Manning ne peuvent apporter une solution durable.

R. d'Anjou, Saint-Georges

#### «Whinney, Whinney»

À l'heure où il est supposé y avoir des changements côté relations hommes-femmes, je me vois une fois de plus déconcertée par ce que j'ai devant moi. Que vois-je? Des filles se branlant la poitrine, se roulant les hanches à côté d'un gars qui se fait des milles en chantant « Whinney Whinney ». Non mais ! « Whinney, Whinney » (je me le répète pour que l'absurdité du propos me saute à la figure; deux fois suffisent en fait). Ça me révolte et ça m'attriste de voir que certaines femmes s'abaissent à se laisser traiter de cette façon. Alors que la plupart des femmes revendiquent le respect ou que d'autres endurent certains sévices, on en voit sourire et se dandiner sous les « oh » des machos à « Bouge de là ».

Pour ceux qui ne savent ce qu'est cette merveilleuse émission, c'est en effet à MusiquePlus, le vendredi à 22 h, que vous pouvez admirer gratuitement de belles jeunes filles (parce que je suis certaine qu'ils choisissent les plus belles à l'entrée) dansant à moitié nues et se faisant siffler par ces beaux messieurs qui se pensent virils et irrésistibles. Si une fille a besoin d'avoir un semblant d'admiration et de respect en montrant ses atouts physiques, si elle a besoin de le prouver en passant à la télé en plus et si elle doit le chanter, elle a de graves problèmes.

Je suis probablement vieux jeu, mais c'est ce qui est au-dessus des épaules qui compte, messieurs.

Claude Voyer, Loretteville

## Des passagers à courtiser

Pas facile pour une entreprise publique de donner un service de qualité !

La Société de transport de la Communauté urbaine de Québec vient de se faire rappeler qu'elle n'a pas encore atteint la qualité totale. Ceux qui lui ont ainsi donné cette leçon d'humilité sont du comité d'examen du traitement des plaintes de la clientèle et la protectrice de la clientèle.

Soyons juste. La STCUQ a fait ces dernières années de grands efforts pour améliorer le service. Les métrosbus et les voies réservées ont donné un regain de vie au transport en commun. Les commentaires étaient élogieux et l'augmentation de la clientèle commençait à poindre à l'horizon.

La grève des chauffeurs a refroidi l'ardeur de ceux qui trouvaient dans le transport en commun un bon moyen d'aller d'un lieu à un autre. Cette grève, on l'a répétée souvent, a été malheureuse-

ment trop longue et est apparue inutile à beaucoup de personnes. Les usagers, dont la plupart n'avaient pas d'autre moyen de transport que l'autobus, ont senti qu'ils ne comptaient pas.

Enfin, les autobus se sont remis à circuler normalement dans les rues. Mais au-delà du service, il y a la qualité du service. C'est-à-dire cette espèce de respect qui fait que le passager compte plus que le billet qu'il dépose dans la boîte. Ou encore ce raffinement qui porte à éprouver un certain plaisir à faire monter les personnes qui attendent l'autobus au froid ou sous la pluie. Bref, la qualité du service, c'est une foule de petites et de grandes choses.

Or, dans ce domaine, la STCUQ a beaucoup à



Jean Martel

ACTUALITÉ COMMENTÉE

apprendre. Ce qu'elle doit apprendre est important. En fait, elle est conviée à un changement de mentalité.

D'une mentalité centrée sur ses besoins et ses contraintes, la STCUQ doit se convertir à une mentalité tournée vers les attentes et les besoins de la clientèle. Comme le dit si bien Mme Francine Lévesque, protectrice des usagers, « je persiste à croire fermement que la STCUQ devrait changer sa façon d'envisager le service de transport en commun. Elle devrait se mettre à la place du client et cesser de banaliser chaque manquement au service ».

Mme Lévesque n'a pas d'alternatives. Elle dénonce dans son rapport des « cas flagrants d'indifférence et de manque d'em-

pathie vis-à-vis les problèmes de la clientèle ». Ses paroles seront-elles entendues ?

Les plaintes que formule la clientèle à l'endroit de la STCUQ sont de tous ordres: aribus sales, intimidation, parcours confus, retards répétés sur certains parcours, réponses incohérentes aux plaignants... Ce qui blesse aussi la clientèle, c'est la façon dont les plaintes sont traitées: délais trop longs des réponses, voire absence de réponse.

L'examen de conscience que la STCUQ est appelée à faire sera exigeant. Reconnaissons toutefois que l'insistance du président Claude Larose pour créer le comité et embaucher une protectrice de la clientèle a tracé une voie nécessaire.

La Société n'a pas encore trouvé son nouveau directeur général. Pourquoi ? Ici, une fois nommé, n'aurait-il pas le mandat d'inculquer à la STCUQ le souci de bien servir les passagers ?

# OPINIONS

CHRONIQUE POLITIQUE

## Qui est responsable du BS?

Toute la province sait maintenant qu'il y a un peu plus de 800 000 Québécois sur le « BS ». C'est tellement qu'on arrive difficilement à l'imaginer: l'équivalent de la population du Nouveau-Brunswick, d'une « petite » province.

Bof! Ce n'est au fond qu'une statistique de plus, un chiffre bien rond, avec assez de zéros pour illustrer que « le

Québec est la province où il y a le plus de pauvres que partout ailleurs dans mon pays ». Avant qu'on n'aille plus loin, qu'on dise par exemple que les Québécois sont plus paresseux que d'autres, ou que « tout ça c'est à cause de l'instabilité politique ou des lois sociales », arrêtons-nous à quelques données statistiques cueillies dans les rapports du gouvernement fédéral lui-même.

D'abord, ce n'est plus vrai que le Québec détient le championnat de la misère.

L'Ontario, qui avait le moins d'assistés sociaux en 1983, soit un peu plus de 5 % de sa population, est maintenant championne incontestée avec une proportion de citoyens sur le « BS » dépassant 12 %. En mars 1994,

selon les données fournies par le bureau du premier ministre Bob Rae lui-même, l'Ontario comptait 592 000 personnes de plus que le Québec qui devaient avoir recours à l'aide sociale. Il est vrai qu'au lieu de s'occuper de ses pauvres, le chef néo-démocrate s'amuse à faire une campagne électorale!

Pour ce qui est du Québec, qui détenait effectivement la médaille d'or de la misère au début des années 80, il se retrouve maintenant en troisième position, derrière l'Ontario et les provinces de l'Atlantique. L'explosion du bien-être social est assez récente: le nombre des bénéficiaires a augmenté de 60 % au Canada depuis le début des années 1990.

Exactement au moment où le gouvernement fédéral a commencé à jouer dans l'assurance-chômage.

Bon an, mal an — si on peut dire! — le nombre de ménages bénéficiaires d'aide sociale est resté à peu près stable, autour du million, de 1982 à 1990, malgré une période de forte croissance, et malgré une récession brutale.

Après 1990, le nombre d'assistés sociaux a régulièrement augmenté de près de 10 % par année. Pourquoi? Les



Michel Vastel

provinces, l'Ontario en particulier, ne sont pas exemptes de tout blâme: entre 1981 et 1993 par exemple, les bénéfices au titre de l'aide sociale en Ontario ont augmenté de 72 % alors que le revenu des familles non bénéficiaires augmentait de 51 % seulement.

Aujourd'hui, un assisté social gagne 4000 \$ de plus par année qu'un employé au salaire minimum.

Cependant, le principal responsable de l'augmentation du nombre d'assistés sociaux est le gouvernement fédéral, en particulier dans les deux provinces industrielles de l'Ontario et du Québec.

À partir de 1990 en effet, alors que les entreprises sont fragilisées par une politique monétaire restrictive et qu'on entre dans une récession, l'entrée en vigueur du libre-échange provoque une restructuration massive du secteur industriel. Or, c'est justement

ce moment-là — en 1989 avec Barbara McDougall et en 1992 avec Bernard Valcourt — que le gouvernement fédéral choisit pour chambarder le régime d'assurance-chômage de trois façons: □ il resserre les critères d'admissibilité, et augmente les pénalités pour ceux qui quittent volontairement leur emploi, envoyant ainsi une première vague de chômeurs saisonniers — ceux que les bureaucrates appellent les « réitérants »! — sur le bien-être social;

□ puis il réduit la période de couverture, précipitant ainsi l'arrivée d'une autre vague de chômeurs ayant épuisé leurs prestations sur les listes de l'assistance sociale;

□ enfin, et c'est le plus odieux sans doute, il réduit le taux de prestation de 60 à 57 et même à 55 % du salaire assuré: c'est ainsi qu'on a vu apparaître une troisième vague d'assistés sociaux, des chômeurs tout à fait légitimes, bénéficiaires de l'assurance-chômage, mais dont les charges familiales sont telles qu'ils ont besoin d'un supplément d'aide sociale!

Prenons par exemple le mois de janvier 1995: 15 946 nouveaux « clients » ont fait une demande d'aide sociale au ministère de la Sécurité du revenu du Québec.

Exactement la moitié, soit 7864 Québécois, étaient en quelque sorte des

victimes des Barbara McDougall, Bernard Valcourt et Lloyd Axworthy. Ce mois-là, 3901 nouveaux inscrits à l'aide sociale appartenaient à la « première vague ».

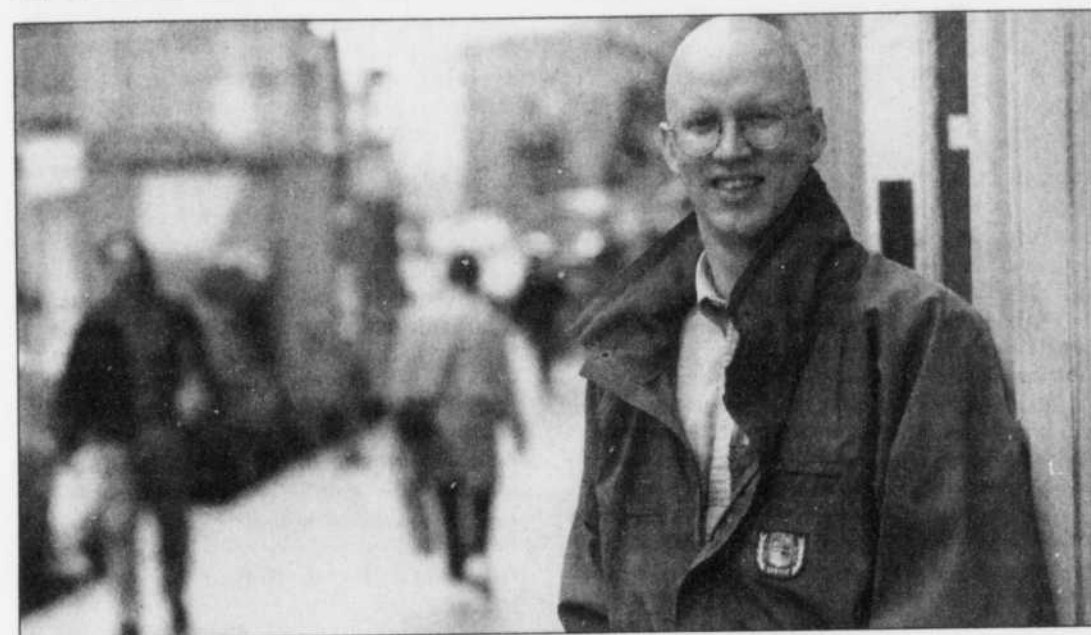
Ils avaient perdu leur emploi mais n'avaient pas droit à l'assurance-chômage, ou encore n'avaient pas les moyens d'attendre les six à 12 semaines exigées avant de recevoir une première prestation; 3963 autres Québécois, pour le seul mois de janvier toujours, appartenaient à la « deuxième vague », c'est-à-dire qu'ils venaient d'épuiser leurs droits à l'assurance-chômage et n'avaient pas encore retrouvé un emploi.

Au moins, au Québec comme dans les provinces « pauvres » de l'Est et des Prairies, le gouvernement fédéral continue de couvrir 50 % des dépenses de bien-être social.

Mais qu'on s'imagine la réaction du gouvernement de l'Ontario quand on sait qu'Ottawa ne paie plus que 29 % de l'aide sociale!

En fait, avec un demi-million d'assistés sociaux de plus, l'Ontario touche moins que le Québec en vertu du régime d'assistance publique du Canada!

Le premier ministre Jean Chrétien ferait mieux de ne pas trop parler de « la misère dans mon pays ». Il est des « normes nationales » dont il vaut mieux ne pas trop se vanter.



Michel Philibert souhaite que les jeunes aient leur juste part des richesses de notre société.

## Le remboursement de la dette ne doit pas devenir un projet de société

Michel Philibert

M. Philibert est président du Conseil permanent de la jeunesse du Québec

À la veille du dépôt du premier budget du gouvernement Parizeau, le Conseil permanent de la jeunesse tient à rappeler à tous les élus que les jeunes du Québec attendent impatiemment la mise sur pied d'une véritable politique de l'emploi et la mise en place de mesures concrètes visant la création et le partage des emplois.

### UNE SOCIÉTÉ À BÂTIR

Selon le Conseil, même si l'ampleur de la dette demeure préoccupante, son remboursement ne peut devenir un projet de société. Les jeunes sont prêts à faire leur part pour payer les infrastructures nécessaires au développement de la collectivité; mais davantage qu'une société à payer, c'est une société à bâtir qu'ils veulent!

D'ailleurs, les jeunes contribuent déjà au paiement de la dette en subissant les coupures actuelles, qui ont pour effet de diminuer l'accessibilité à certains services. Pensons ici à la hausse des frais de scolarité, à la désassurance de soins de santé, etc. De plus, la réduction des postes dans le réseau public et parapublic touche particulièrement la relève.

Dans ce contexte, est-il surprenant que des jeunes revendiquent l'abolition de la permanence dans la fonction publique en espérant que cela leur donnera accès à des emplois décents? Est-il surprenant que des jeunes remettent en question des acquis sociaux auxquels, eux, n'ont plus accès? Ces revendications témoignent pour le moins d'un malaise préoccupant qui pourrait conduire à un affrontement entre générations dont personne ne sortirait gagnant.

### RÉPARTITION DES REVENUS ET DE L'EMPLOI

Selon le Conseil, les solutions passent nécessairement par la solidarité, le partage et la responsabilisation de tous afin de soutenir les plus démunis et de donner à chacun les moyens de s'intégrer et de contribuer au développement social et économique de sa collectivité. Il est

d'ailleurs de la responsabilité de l'État d'inciter à la solidarité et même, si nécessaire, d'obliger les intervenants socio-économiques à se responsabiliser face à la création, au partage et au maintien des emplois. Dans cette optique, une meilleure répartition des revenus, des emplois et une fiscalité plus équitable sont indispensables.

Une politique de l'emploi doit comprendre des mesures relatives, entre autres, à la formation professionnelle, au développement régional, à l'insertion professionnelle, à l'entrepreneuriat et à la création de places en entreprises. Elle doit viser la création et la reconnaissance des emplois liés aux activités socialement utiles ainsi que le partage de l'emploi; cela aura le double avantage de permettre l'intégration des jeunes à la société et d'élargir l'assiette fiscale par l'augmentation du nombre de contribuables et le « blanchiment » de certaines activités qui se font présentement au noir.

Pour contribuer à réduire le chômage des jeunes, le gouvernement lui-même doit donner l'exemple et faciliter davantage le recours à diverses mesures d'aménagement du temps de travail. Selon un récent sondage, 40 % des travailleurs québécois ayant déjà un emploi à plein temps sont prêts à le partager s'ils ont l'assurance que cela donnera du travail à d'autres, quitte à subir une diminution de salaire. Pourquoi le gouvernement ne passe-t-il pas à l'action?

Par ailleurs, pour répartir plus équitablement le fardeau de l'endettement entre tous les contribuables, plusieurs pistes peuvent être envisagées: améliorer la progressivité de l'impôt des particuliers en diminuant l'accès à certains abris fiscaux; opter pour une plus grande progressivité de l'impôt des entreprises, surtout de la parafiscalité, tout en conservant un taux compétitif avec les principaux partenaires commerciaux.

Finalement, il est essentiel que le gouvernement gère mieux les dépenses publiques, entre autres, en apportant les corrections demandées par le vérificateur général et en évitant des coupures aveugles qui ne tiennent pas compte de priorités établies et qui constituent une manière rétrograde de gérer.

## Faire place à toutes les religions, sauf la nôtre!

Marie-Rose Pelletier

Soeur Pelletier est présidente de l'Association des religieuses enseignantes du Québec

Un rapport sur le vécu confessionnel des écoles catholiques en (1988-1993), présenté par le Conseil supérieur de l'éducation, révèle que le taux de satisfaction des parents pour l'enseignement religieux dispensé dans les écoles est de l'ordre de 85 à 90%. Ce même rapport dit que dans l'ensemble du Québec, 80% des enfants sont inscrits en enseignement religieux catholique (90% au primaire, 70% au secondaire), et que 68% des parents interrogés considèrent l'enseignement religieux comme une matière principale que l'école secondaire doit enseigner.

### LE BIEN DE LEURS ENFANTS

Ce rapport parle par lui-même et nous redit que déjà les parents choisissent pour le bien de leurs enfants.

Ils exercent leurs devoirs en choisissant encore l'enseignement religieux catholique. Pourquoi cette réponse n'aurait-elle pas la force d'un message clair de leur volonté?

La consultation menée par la CEQ, auprès de ses quelque 120 000 membres, vise à connaître leur position face à une recommandation en faveur de l'école laïque pour l'ensemble du Québec. Mais est-ce vraiment aux enseignants à décider de la confessionnalité des écoles? Pourquoi leur choix aurait-il prédominance sur le choix des parents?

Pourquoi la position des enseignants, qui sont des employés de l'État, au service de la population, aurait-elle plus de poids que celle des parents?

Nous pensons qu'il appartient aux parents de choisir ce qu'ils désirent pour leurs enfants et de plus en plus, nous les voyons participer aux prises de décisions qui leur reviennent.

### PROJET DE SOCIÉTÉ

À l'heure où les Québécois se préparent à se donner un projet de société qui les caractérise comme peuple, il importe de bien cerner les éléments qui composent son identité propre. Si l'enseignement religieux est éliminé des écoles, la culture québécoise en sera du même coup blessée, altérée. Les religions catholique et protestante ne font-elles pas partie de notre héritage culturel?

De notre histoire? Si tant de parents veulent conserver l'enseignement religieux à l'école, n'est-ce pas parce qu'ils reconnaissent que les valeurs religieuses qui leur ont été enseignées les font vivre aujourd'hui (même s'ils ne fréquentent pas aussi assidûment l'église et qu'ils ne pratiquent pas tout ce que leur demande l'Église).

Nous sommes persuadées que le projet de société que nous voulons mettre en place devra intégrer les valeurs qui constituent les assises de la société québécoise.

Elles sont encore la source de beaucoup d'engagement politique et social; elles sont la garantie, en continuant

d'y appliquer les remèdes de l'adaptation et de l'ouverture aux connaissances modernes, oui, elles sont la garantie d'un peuple « debout », démocratique, solidaire et tolérant. L'enseignement religieux proposé par l'école confessionnelle d'aujourd'hui vise un humanisme chrétien où la préoccupation première est de travailler à la croissance humaine des jeunes, à la lumière de la tradition chrétienne. (voir l'Avis de Comité catholique, avril 1994). Nous croyons que seule l'école est en mesure actuellement de fournir les bases académiques que constitue l'éducation religieuse. Ce serait une utopie de croire que la famille et la paroisse puissent en prendre toute la responsabilité.

### SITUATION SPÉCIALE DE MONTRÉAL

À Montréal surtout, où une véritable mosaïque d'ethnies et de religions rend difficile l'intégration sociale et donne prise à des conflits ouverts, la question de la confessionnalité des écoles refait surface périodiquement.

Faut-il régler ce problème en l'étendant à la grandeur du Québec, en nivelant cette très importante différence régionale? Ne devrait-on pas résoudre le problème des écoles de Montréal avant de bouleverser le système scolaire de toute la province? Et la source de ces conflits dans les grands centres vient-elle véritablement de différentes religions? Au nom du pluralisme et par souci d'ouverture, ferons-nous place à toutes les religions sauf à la nôtre?

Le respect des plus petites minorités se fera-t-il au détriment de la grande majorité qui est encore chrétienne? Nous pensons qu'il y a des solutions à apporter dans la ville de Montréal, mais nous ne croyons pas que la laïcité soit l'unique solution.

Nous pensons qu'il nous faut sauvegarder la religion de la majorité dans les écoles de la province, car elles ne sont pas aux prises avec ces mêmes questions, et la grande proportion des parents désire l'enseignement religieux catholique pour leurs enfants.



À gauche, soeur Marie-Rose Pelletier, présidente de l'AREQ, avec soeur Jeanette Lostie, secrétaire de l'organisme.

Plusieurs ont essayé de nous imiter, mais toujours sans succès!



L'ÉVÉNEMENT

# Ne Payez Pas Un Sou

L'ULTIME MODALITÉ DE PAIEMENT: DÉBUTANT AUJOURD'HUI!

**Aucun Achat Minimal!  
Aucun Paiement Mensuel!  
0% d'Intérêt!**

**Vous ne Payez Pas Avant**

# Un An!

Gigantesque sélection de Cuir Italien 100%

Causeuse à partir de

**849\$**

TOUS LES MEUBLES! ÉLECTROMÉNAGERS! ÉLECTRONIQUES!



Fête des Mères  
Dimanche  
14 mai

**Fauteuil pour maman!**

Un modèle de rêve conçu sur un cadre tubulaire et coussinets à billes. Tissus variés selon le modèle choisi, tel qu'illustré berçant et pivotant à 359 \$, berçant seulement.

À COMPTER DE

**299\$**



PAYABLE DANS 1 AN

**RCA**

Téléviseur 25 po

Colortrak Plus avec télécommande Master Touch 39 boutons, affichage multilingue, panneau de moniteur audio/vidéo, 5 prises, stéréo d'antenne.

SEULEMENT

**549\$**



**Unité murale**

Un modèle pratique pouvant se transformer. Noir luisant à la mode. Une unité qui offre beaucoup de rangement avec tiroirs sur glissement à billes.

SEULEMENT

**599\$**

**OUVERT LE DIMANCHE de midi à 17h**



LA SEULE CHAÎNE DE **SUPERMAGASINS** DE MEUBLES AU PAYS



**VANIER**  
100, Chabot à proximité des Halles Fleur de Lys  
683-9600

**SAINTE-FOY**  
2600, bout. Laidrier, Place de la Cité  
657-6902

**LÉVIS**  
300, côte du Passage, Galeries Chagnon  
835-0606

\* S.A.C. Toutes les taxes et les frais d'administration sont payables au moment de l'achat. (Exemple: sur 2000 \$ d'achats, les frais d'administration équivalent à un taux annuel de 2.25%). Tous les articles sont offerts jusqu'à épuisement des stocks. Les prix peuvent varier selon la région, le choix d'un magasin à l'autre.

Le rabais "emportez" n'est pas applicable sur tous les achats. Livraison dans les zones désignées. Solde du 15 mai 1996. Non applicable sur les achats antérieurs et les articles en solde. Renseignez-vous au magasin pour d'autres modalités de paiement.